Nations Unies

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Rapport financier et comptes et états financiers vérifiés

de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 5 (A/57/5/Add.9)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 5 (A/57/5/Add.9)

Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Rapport financier et comptes et états financiers vérifiés

De l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001 et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN 1020-2730

[8 juillet 2002]

Table des matières

Chapitre		*Paragraphes*	*Page*
	Lettres d'envoi		vii
I.	Rapport du Directeur exécutif	1-12	1
II.	Rapport du Comité des commissaires aux comptes	1-88	7
	A. Introduction	1-12	8
	1. Recommandations précédentes non entièrement mises en oeuvre	7-10	9
	2. Principales recommandations incluses dans le présent rapport	11-12	10
	B. Questions financières	13-55	11
	1. Situation financière	13-17	11
	2. Normes comptables pour le système des Nations Unies	18	13
	3. Passifs imputables aux prestations après la cessation de service	19-21	13
	4. Comptabilisation des recettes	22-26	13
	5. Comptabilisation des engagements administrés par les bureaux extérieurs	27-37	14
	6. Classement des dépenses de programme	38-42	17
	7. Contrôle des comptes bancaires	43-48	17
	8. Projets non financés	49-52	18
	9. Inscription des pertes de numéraires, des créances et des biens au compte des pertes et profits	53-54	19
	10. Paiements à titre gracieux	55	19
	C. Questions de gestion	56-87	20
	1. Allégations d'irrégularités	56	20
	2. Le bureau du PNUCID à Bratislava	57-58	20
	3. Dépenses de programme encourues par les agences d'exécution	59-76	20
	4. Technologie de l'information et de la communication : systèmes financiers et comptables	77-84	25
	5. Cas de fraude et de présomption de fraude	85-87	27
	D. Remerciements	88	27

Annexe. Suivi des mesures prises en vue d'appliquer les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999 28

III. Opinion des commissaires aux comptes 31

IV. Certification des états financiers 33

V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001. 34

Abréviations utilisées dans les états financiers 34

État I Recettes et dépenses et évolution des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001. 36

État II Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2001 37

État III Mouvements de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001. 38

Tableau 1 État des contributions volontaires pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 39

Tableau 2 État des contributions au fonds d'affectation générale à recevoir au 31 décembre 2001 42

Tableau 3 État du budget-programme pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 45

Tableau 4 Dépenses au titre des programmes et dépenses d'appui aux programmes pour les agents d'exécution et sources des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 47

Tableau 5 État du budget biennal d'appui pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 49

Tableau 6 État au 31 décembre 2001 des avances d'exploitation aux agents d'exécution 50

Notes relatives aux états financiers 52

Lettres d'envoi

Le 30 avril 2002

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier des Nations Unies et à la règle de gestion financière 15.3 du PNUCID, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues relatifs à l'exercice biennal 2000-2001 clos le 31 décembre 2001.

Copies de ces états sont également communiquées à la Commission des stupéfiants et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

L'administrateur chargé
du Fonds du Programme des Nations Unies pour
le contrôle international des drogues
(*Signé*) Steinar B. **Bjornsson**

Monsieur le Président
du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
Two United Nations Plaza, Bureau 2680
New York

Le 27 juin 2002

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues relatifs à l'exercice biennal 2000-2001 clos le 31 décembre 2001. Ces états, qui ont été soumis par l'administrateur chargé du PNUCID, sont accompagnés de l'opinion du Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également joint à ces états le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les comptes du Fonds.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine et
Président du Comité des commissaires
aux comptes des Nations Unies
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport du Directeur exécutif

1. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a l'honneur de présenter les états financiers du Fonds du PNUCID pour l'exercice biennal 2000-2001, conformément à la règle de gestion financière 15.3 du PNUCID et aux dispositions de la résolution 46/185 C de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1991.

Situation financière

2. La période biennale 2000-2001 a été caractérisée par une détérioration de la situation financière du PNUCID. Les recettes totales ont régressé de 8,9 millions de dollars, soit 6,3 % par rapport à l'exercice biennal 1998-1999. Les dépenses totales ont augmenté de 10,5 millions de dollars soit 7,7 % sur la même période. Comme l'indique le tableau I.1, les recettes ont régressé d'un niveau élevé de 71,6 millions de dollars en 1999 à 67,3 millions en 2000 et 65,4 millions en 2001; ceci est en rapport avec une baisse de l'appui accordé au PNUCID par les États Membres. Toutefois, les dépenses n'ont pu être pleinement ajustées en fonction de la baisse des recettes, notamment en 2001, les dépenses totales atteignant 79,8 millions de dollars en 2000 contre 80 millions en 1999 et ne baissant qu'à 66,8 millions en 2001.

3. En particulier, un manque de confiance de la part des donateurs, découlant de diverses lacunes de gestion identifiées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et le Comité des commissaires aux comptes est reflété dans la baisse de recettes des fonds d'affectation générale, de 18,1 millions de dollars en 2000 à 13,2 millions en 2001. Le solde des fonds d'affectation générale a de ce fait diminué sensiblement, passant de 20,9 millions de dollars au début de 2000 à 9,8 millions à la fin de 2001. En outre, divers grands projets importants lancés avec des financements insuffisants depuis 1998-1999 avaient entraîné l'accumulation de budgets non financés des années futures, à hauteur de 89 millions de dollars au début de 2001, situation qui exposait le PNUCID à de risques financiers et opérationnels potentiellement non maîtrisables. Un changement de la politique exigeant de lancer les projets avec un minimum de 50 % de financement et des examens, en 2001, du portefeuille de projets détaillé ont réduit ces budgets non financés de 25 % environ à la fin de 2001. De nouvelles réductions sont encore nécessaires pour les projets qui ont peu de chances d'attirer des fonds suffisants à l'avenir. Sur la base des recommandations du BSCI et du Comité des commissaires aux comptes, diverses mesures sont en cours qui, conjuguées à d'autres mesures que prendra le nouveau Directeur exécutif, visent à améliorer le PNUCID et à rétablir sa stabilité financière.

4. En ce qui concerne les résultats positifs, le volume des activités a continué de s'améliorer, passant de 97,3 millions de dollars en 1998-1999 à 110,2 millions en 2000-2001, soit une progression de 13,3 %. En revanche, les frais d'appui ont régressé, de 39,2 millions de dollars en 1998-1999 à 36,7 millions en 2000-2001, soit de 6,4 %. Cette évolution s'est traduite par une amélioration du ratio des dépenses de programme aux frais d'appui, qui est passé de 71:29 en 1998-1999 à 75:25 en 2000-2001. Ces chiffres reflètent l'incidence continue des initiatives prises en 1998-1999 consistant à cibler davantage les priorités de programme,

décentraliser les responsabilités au profit des services extérieurs et rationaliser les procédures d'exécution. Le PNUCID est maintenant divisé en quatre secteurs ou domaines thématiques principaux. L'évolution des dépenses de programme annuelles par secteur est indiquée au tableau I.2. Des mesures d'amélioration de l'efficacité et de contrôle des coûts ont également été prises en 2000-2001 en rapport avec les frais d'appui, comme en témoigne la baisse de ces frais. Le recouvrement des frais d'appui par le biais des recettes d'affectation spéciale s'est amélioré, passant de 5,1 millions de dollars en 1998-1999 à 6,1 millions en 2000-2001 (annexe 5), suite à un niveau d'exécution plus élevé par le PNUCID et à l'amélioration du volume des activités. Il en a résulté des économies des fonds limités d'affectation générale.

und gen n0246256 docu r

Tableau I.1

Fonds du PNUCID : recettes et dépenses et évolution des soldes des fonds

(En millions de dollars des États-Unis)

	1992	*1003*	*1994*	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*
Recettes[a]	72,5	70,1	63,1	67,4	51,0	52,0	70,3	71,6	67,3	65,4
Dépenses[b]	66,9	70,4	73,2	64,1	53,2	51,1	55,1	80,0	79,8	66,8
Soldes des fonds	68,9	68,6	58,5	61,8	59,6	60,5	75,7	67,3	54,8	53,4

[a] Compte tenu des remboursements au profit des donateurs.

[b] Y compris les ajustements effectués pour tenir compte des dépenses et engagements de l'année précédente et des provisions pour allocation non dépensées.

Tableau I.2
Évolution par secteur (1992-2001) (à l'exclusion des dépenses d'appui
(En millions de dollars des États-Unis)

Secteur	*1992*	*1003*	*1994*	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*
Soutien des politiques, législation et promotion	3,3	5,4	5,6	6,8	6,7	7,2	6,1	5,0	6,6	5,3
Prévention et réduction de l'abus des drogues	10,0	13,2	12,2	12,7	10,3	10,4	11,6	12,8	16,7	14,2
Élimination des cultures illicites	30,0	26,1	28,3	19,4	10,3	10,3	12,2	21,8	17,9	11,1
Suppression du trafic de drogues illicites	11,3	11,2	10,0	9,9	8,1	6,8	8,1	19,7	20,3	18,1
Total	**54,6**	**55,9**	**56,1**	**48,8**	**35,4**	**34,7**	**38,0**	**59,3**	**61,5**	**48,7**

und gen n0246256 docu r

5. Outre les contributions au Fonds, le PNUCID bénéficie d'un financement au titre du budget-programme ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, qui a pris à sa charge un montant total de dépenses de 14,4 millions de dollars pendant l'exercice biennal 2000-2001 (voir note 3). Alors que les contributions au Fonds servent à financer les activités ayant pour objet d'aider les pays en développement à appliquer les mesures de contrôle international des drogues, les crédits inscrits au budget ordinaire de l'ONU concernent essentiellement l'application des traités et les questions juridiques. Les contributions au Fonds ont représenté environ 91 % des ressources disponibles pour le PNUCID en 2000-2001, contre environ 9 % couverts par le budget ordinaire des Nations Unies.

État I. Recettes et dépenses et évolution des soldes des fonds

6. En 2000-2001, le montant des contributions volontaires a fléchi de 27,7 millions de dollars, soit 23 % par rapport à 1998-1999. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale ou réservées et les contributions aux fonds d'affectation générale ou non réservées ont régressé en 2000-2001 de 24,8 millions et de 2,9 millions de dollars, respectivement, par rapport à 1998-1999. Cette régression a été compensée par un accroissement important (19,1 millions de dollars, ou 173 %) des contributions au titre de la participation aux coûts, pratiquement imputable entièrement à la mise en place de grands projets financés conjointement au Brésil.

7. Le solde des recettes pour les fonds d'affectation générale a continué de diminuer sensiblement au cours des deux derniers exercices biennaux, les recettes dépassant les dépenses de 11,3 millions de dollars en 1998-1999, puis de 11,8 millions en 2000-2001. Les raisons de cette baisse sont précisées dans une note figurant dans les rapports de situation soumis aux États Membres sur la mise en oeuvre des recommandations du BSCI et du Comité des commissaires aux comptes.

8. En 2000-2001, les dépenses des fonds d'affectation spéciale ont dépassé les recettes de 2,1 millions de dollars, contre l'excédent de recettes par rapport aux dépenses de 16,7 millions de dollars réalisé en 1998-1999. Ainsi, les dépenses des fonds d'affectation spéciale ont été ramenées davantage au niveau des recettes en 2000-2001, essentiellement en améliorant l'exécution de projets comme indiqué plus haut.

État II. Actif, passif, réserves et solde des fonds

9. L'état II rend compte de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 2001. Avec l'autorisation de la Commission des stupéfiants, les réserves ont été établies à 12 millions de dollars et consolidées dans le cadre des fonds d'affectation générale, en tant que réserve opérationnelle pour protéger la viabilité financière et l'intégrité du Fonds. L'objectif et la nature de cette réserve sont expliqués dans la note 15 des états financiers. Par rapport à 1998-1999, le solde total des fonds a diminué de 13,9 millions de dollars ou 20,6 % suite à la demande des États Membres de réduire les soldes des fonds. Cependant, plus importante et plus inquiétante est la diminution de 11 millions de dollars du solde du fonds d'affectation générale, ce qui ne laisse pas de marge pour financer les activités du programme qui doit compter de plus en plus sur les contributions volontaires futures affectées. Cette baisse limitera gravement la souplesse opérationnelle et financière du PNUCID.

État III. Mouvements de trésorerie

10. Les apports nets de trésorerie provenant des activités de fonctionnement se sont élevés à 41,1 millions de dollars en 2000-2001 contre 5,9 millions en 1998-1999. Les sorties de fonds au titre des activités de fonctionnement ont été compensées par des apports de fonds provenant des activités de placement se chiffrant à 9,5 millions de dollars en 2000-2001 contre 9,7 millions en 1998-1999. Une meilleure gestion de la trésorerie et des placements a permis d'améliorer les apports de fonds provenant des activités de placement, malgré des périodes de baisse des taux d'intérêt enregistrées pendant l'exercice biennal. Ces sorties de fonds se sont soldées par une baisse de 31,5 millions de dollars du montant total de la trésorerie, des dépôts à terme et des placements pendant l'exercice biennal.

Tableaux

11. Les états financiers sont accompagnés de six tableaux. Le tableau 1 présente la situation des contributions volontaires et des contributions de participation aux coûts et indique de façon transparente les recettes, les encaissements et les annonces de contributions faites par les pays donateurs pendant l'exercice biennal. Le tableau 2 montre la situation des contributions à des fins générales. Au 31 décembre 2001, le montant des contributions au fonds d'affectation générale annoncées et non versées s'élevait à 0,9 million de dollars pour 10 pays et ne représentait que 3,7 % du total des recettes des fonds d'affectation générale pour l'exercice 2000-2001. Le tableau 3 présente la situation du budget-programme approuvé et des dépenses définitives. Il reflète un taux global d'exécution du programme de 94 %, ce qui est remarquable pour les Nations Unies. Les taux d'exécution sont particulièrement impressionnants en Asie occidentale et centrale, en Europe centrale et orientale et au Proche et Moyen-Orient (101 %), en Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique (96 %) et en Amérique latine et aux Caraïbes (94 %). Il y a eu des dépassements inévitables de budget pour quelques projets en Europe centrale et orientale et en Asie occidentale et centrale, essentiellement en raison de la notification tardive des dépenses encourues pendant l'exercice biennal 1998-1999. Cette situation se reflète dans le montant relativement peu élevé de dépenses excédentaires de 0,4 million de dollars pour ces régions, comme le montre le tableau 3. Le tableau 4 présente les dépenses effectuées au titre des programmes et de l'appui aux programmes par agent d'exécution et source de financement et le tableau 5 montre la situation du budget biennal d'appui approuvé. Comme l'indique ce dernier tableau, le budget d'appui n'a été sous-utilisé que de 0,6 million de dollars, essentiellement à cause des mouvements imprévus des taux de change. Le tableau 6 récapitule la situation des avances d'exploitation faites aux agents d'exécution au 31 décembre 2001.

Notes relatives aux états financiers

12. Les états financiers sont accompagnés de 18 notes. La note 2 présente les principes comptables appliqués dans l'établissement des états. Les 17 autres fournissent des renseignements complémentaires et des explications sur les activités financières relatives au PNUCID, pour lesquelles le Directeur exécutif exerce une responsabilité administrative.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les opérations du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et vérifié les états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001. Le Comité a également examiné les opérations de gestion au bureau de Vienne, notamment la mise en oeuvre du nouveau système d'information de programme et d'information financière (ProFi), les procédures et pratiques de recrutement et l'engagement des ressources du PNUCID.

Les principales conclusions formulées par le Comité sont les suivantes :

a) Les dépenses au niveau des fonds d'affectation générale ont excédé les recettes de 11,8 millions de dollars, faisant baisser le solde à 9,8 millions de dollars. Le montant des projets non financés a enregistré une baisse, mais reste toujours au niveau élevé de 67,9 millions de dollars; le Comité estime en conséquence que la situation financière demeure préoccupante;

b) Certains projets ont été financés sur des ressources autres que celles affectées à cette fin parce que les contributions attendues n'ont pas été reçues en intégralité;

c) Le PNUCID comptabilise les contributions volontaires affectées sur la base des encaissements, alors que sa politique de financement des projets est fondée sur la réception des annonces de contributions par écrit;

d) Les états financiers du PNUCID ne présentent pas tous les engagements contractés au niveau des bureaux extérieurs, par conséquent ne révèlent pas entièrement l'ensemble des passifs enregistrés par le PNUCID à la fin de l'année;

e) Deux projets prévus au budget-programme relèvent du budget d'appui et doivent, par conséquent, être inscrits et comptabilisés en tant que tel;

f) Un compte bancaire ouvert au Brésil ne figure pas dans le grand livre général du PNUCID; les transactions sur ce compte, d'un montant de quelque 12,9 millions de dollars de contributions au titre de la participation aux coûts pour l'année 2001, sont enregistrées soit indirectement, sous forme de transferts effectués sur un compte bancaire du PNUCID à New York, soit sous des postes d'ajustement en fin d'année;

g) Le PNUCID n'a pas respecté les dispositions des normes comptables pour le système des Nations Unies qui requièrent que soit indiqué le passif imputable aux prestations d'assurance maladie après cessation de service;

h) Les rapports de vérification des firmes de comptabilité engagées au plan local ont indiqué, suite à la vérification d'un échantillon de 33,1 millions de dollars de dépenses effectuées au plan national, une limitation de l'étendue des travaux de 3,1 millions de dollars, soit 8 %; il convient de noter cependant que l'approche, la portée et la qualité de ces rapports de vérification établis au plan local ont varié;

i) La mise en oeuvre du nouveau système de gestion financière et comptable intégrée a accusé du retard. En conséquence, les états financiers pour l'exercice biennal 2000-2001 ont été établis à partir d'un système qui comporte encore des insuffisances en ce qui concerne la sécurité des données et un taux élevé de risque d'erreurs de saisie.

Le Comité a fait des recommandations visant à obtenir un plus grand respect des directives, des normes comptables et des obligations de divulgation, afin d'améliorer le contrôle des dépenses relevant de l'exécution nationale et d'intensifier les efforts en vue de mobiliser des ressources.

La liste des principales recommandations figure au paragraphe 11.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) pour l'exercice biennal 2000-2001 conformément à la résolution de l'Assemblée générale 74 (I) du 7 décembre 1946. La vérification a été conduite conformément à l'article 12 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et l'annexe audit Règlement, ainsi qu'aux normes communes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes disposent que le Comité organise et effectue la vérification de manière à s'assurer, avec un degré raisonnable de certitude, que les états financiers sont exempts de toute erreur matérielle.

2. La vérification a été entreprise d'abord pour que le Comité puisse établir : si les dépenses comptabilisées dans les états financiers pour l'exercice biennal 2000-2001 correspondaient bien à des objectifs approuvés par les organes directeurs; si les recettes et les dépenses ont été correctement classées et enregistrées conformément aux Règlement financier et règles de gestion financière; et si les états financiers du PNUCID présentaient fidèlement la situation financière du PNUCID au 31 décembre 2001. La vérification a comporté un examen général des systèmes financiers et des contrôles internes ainsi qu'une vérification par sondage des comptes et autres pièces justificatives, dans la mesure jugée nécessaire par le Comité pour se faire une opinion des états financiers.

3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à des examens en vertu de l'article 12.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière. Les examens portaient principalement sur l'efficacité des procédures financières, les contrôles financiers internes et, en général, l'administration et la gestion du PNUCID, notamment le niveau des dépenses de projet et les prévisions de financement, les procédures et pratiques de recrutement et les systèmes d'information financière.

4. Le Comité a continué de rendre compte des résultats de vérification spécifiques dans des notes de gestion adressées à l'Administration, contenant des remarques et des recommandations détaillées.

5. Le présent rapport porte sur des questions qui, de l'avis du Comité, doivent être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et les

conclusions du Comité ont fait l'objet de discussions avec l'Administration dont les vues, lorsque cela s'avérait nécessaire, ont été reflétées dans le rapport.

6. Un résumé des principales recommandations du Comité figure au paragraphe 11. Les conclusions détaillées de la vérification sont présentées dans les paragraphes 13 à 87.

1. Recommandations précédentes non entièrement mises en oeuvre

7. Conformément au paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale en date du 3 avril 1997, le Comité a présenté séparément les recommandations ci-après, qui avaient été formulées dans ses rapports sur les exercices biennaux 1992-1993[1], 1994-1995[2] et 1996-1997[3], mais qui n'ont pas été pleinement observées par le PNUCID :

a) Établir une liaison avec le PNUDCI pour s'assurer que soient présentés les rapports de vérification relatifs à tous les paiements imputables à l'exécution nationale effectués par l'intermédiaire du PNUD, en tant qu'agent d'exécution. Le PNUCID a presque pleinement exécuté cette recommandation pour les exercices biennaux 1998-1999 et 2000-2001, mais pas pour l'exercice biennal 1996-1997.

b) Adopter une approche plus judicieuse dans la planification de ses projets et veiller à ce que les dates de démarrage et la durée des projets soient réalistes, et à ce que le calendrier des achats, le volume des ressources financières et les modalités d'exécution soient établis sur des bases rationnelles.

Le Comité constate de nouveau que les dates d'achèvement de plusieurs projets ont dû être prorogées, principalement en raison de déficits de financement.

8. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1993, le Comité a également examiné les mesures prises par l'Administration en vue d'appliquer les recommandations faites dans son rapport pour la période terminée le 31 décembre 1999[4]. Des précisions sur les mesures prises et les observations du Comité figurent dans l'annexe au présent rapport.

9. Par sa résolution 52/212 B en date du 31 mars 1998, l'Assemblée générale a souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'amélioration de la mise en oeuvre de ses recommandations entérinées par l'Assemblée générale, sous réserve des dispositions de ladite résolution. Les propositions du Comité, qui ont été transmises à l'Assemblée dans une note du Secrétaire général (annexe du document A/52/753), contenaient les principaux éléments suivants :

a) La nécessité pour les administrations de présenter un calendrier d'application des recommandations;

b) La fourniture de renseignements concernant les cadres responsables;

c) L'établissement d'un mécanisme efficace de contrôle de l'application des recommandations d'audit. À cette fin, on pourrait, soit créer un comité spécial

---

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément no 5 I* (A/49/5/Add.9), chap. II.

[2] Ibid., *cinquante et unième session, Supplément no 5 I* (A/51/5/Add.9), chap. II.

[3] Ibid., *cinquante-troisième session, Supplément no 5 I* (A/53/5/Add.9), chap. II.

[4] Ibid., *cinquante-cinquième session, Supplément no 5 I* (A/55/5/Add.9), chap. II.

composé de hauts fonctionnaires, soit nommer un coordonnateur pour les questions d'audit et de contrôle.

10. Le Comité note que l'Administration a généralement appliqué ces recommandations.

2. Principales recommandations incluses dans le présent rapport

11. Le Comité recommande que le PNUCID :

a) **Rationalise sa structure administrative et organisationnelle, afin d'améliorer le rapport coût-efficience et l'efficacité de ses opérations (par. 16);**

b) **Révise, en collaboration avec le Siège des Nations Unies, le mécanisme et les objectifs de financement pour les passifs de fin d'exercice conformément à d'autres organismes du système des Nations Unies (par. 20);**

c) **Assure un suivi rigoureux des fonds à des fins spéciales qui sont déficitaires, afin de veiller à ce que les contributions non réglées soient recouvrées et que les passifs soient couverts au cas où les annonces de contributions ne sont pas finalement reçues (par. 23);**

d) **Revienne à la méthode de comptabilité d'exercice pour toutes les contributions (par. 25);**

e) **Établisse une liaison avec le PNUD pour actualiser l'accord de collaboration en vue d'établir un rapport sur tous les engagements dans les délais voulus, conformément au paragraphe 4 iii) des normes comptables pour le système des Nations Unies (par. 37);**

f) **Veille particulièrement au classement des dépenses au titre du budget-programme ou du budget d'appui (par. 42);**

g) **Inscrive son compte bancaire local du Brésil dans le grand livre général, enregistre toutes les opérations de retrait et dépôt effectuées sur le compte et s'assure que ses bureaux extérieurs ne disposent d'aucun autre compte bancaire similaire (par. 48);**

h) **Prenne des mesures plus résolues afin de ramener les projets non financés à un niveau plus acceptable, y compris en mettant fin à certains projets qui n'ont guère de chances d'être financés; applique avec prudence le principe d'entamer un projet lorsque 50 % des fonds ont été mobilisés; et assure constamment un suivi rigoureux de la mise en route de nouveaux projets partiellement financés en tenant compte du total des engagements faits par rapport aux fonds disponibles et à la durée des projets (par. 52);**

i) **Demande aux bureaux extérieurs et au PNUD de veiller particulièrement au respect de la date butoir pour la soumission des rapports annuels de vérification (par. 76)**.

12. Les autres recommandations du Comité figurent aux paragraphes 54, 58, 69, 74 et 84.

B. Questions financières

1. Situation financière

13. Les états financiers du PNUCID portent sur les fonds volontaires administrés par le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2000-2001. Le PNUCID bénéficie également d'un financement sur le budget ordinaire pour un montant de 14,4 millions de dollars tel qu'indiqué dans la note 3 des états financiers du PNUCID et mentionné dans les états financiers du Fonds général des Nations Unies[5].

14. Les ressources du PNUCID proviennent de quatre sources :

a) Les ressources du budget ordinaire des Nations Unies s'élevant à 14,4 millions de dollars, non inclus dans l'état I, comme il est précisé dans la note 3 des états financiers;

b) Les contributions volontaires non réservées (24 millions de dollars; voir état I, Fonds d'affectation générale) qui constituent des fonds à la fois pour le budget d'appui et le budget-programme;

c) Les contributions volontaires réservées [98,2 millions de dollars; voir état II, Contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale (67,9 millions de dollars) et Participation aux coûts (30,3 millions de dollars)] destinées aux projets inscrits au budget-programme;

d) 10,8 millions de dollars au titre d'autres ressources (donations, revenu en intérêts, divers).

Le graphique II.1 reflète la situation financière du Fonds du PNUCID pour les trois derniers exercices biennaux ainsi que les différents niveaux de solde des fonds d'affectation générale et les fonds d'affectation spéciale.

---

[5] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément no 5* (A/57/5), vol. I, chap. V.

Graphique II.1
Situation financière du Fonds du PNUCID pour les exercices biennaux 1996-1997, 1998-1999 et 2000-2001

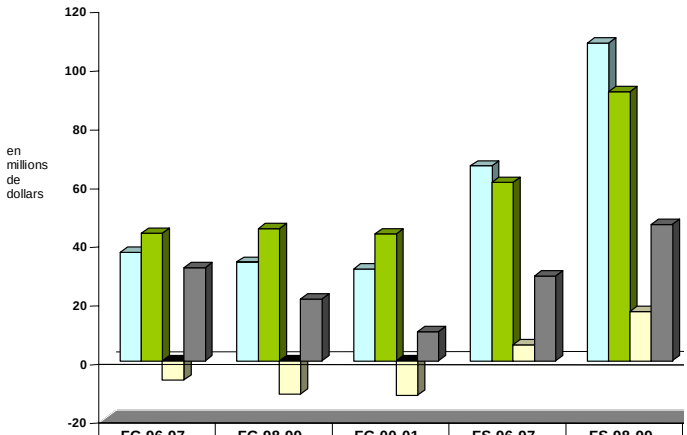

	FG 96-97	FG 98-99	FG 00-01	FS 96-97	FS 98-99
Recettes	36,9	33,6	31,3	66,3	108,3
Dépenses	43,5	44,9	43,1	60,8	91,6
Excédent/Déficit des recettes sur les dépenses	-6,6	-11,3	-11,8	5,5	16,7
Solde du fonds	31,7	20,9	9,8	28,8	46,4

15. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les contributions non réservées ont connu une baisse de 2,9 millions de dollars (10,7 %) par rapport à l'exercice biennal précédent. Les dépenses au titre des fonds d'affectation générale ont diminué de 1,8 million de dollars, mais étaient toujours supérieures aux recettes, ce qui s'est traduit par un déficit de 11,8 millions de dollars qui a dû être financé sur le solde des fonds d'affectation générale. Par le passé, le niveau élevé du solde de ces fonds avait constitué un sujet de préoccupation pour les États Membres (en 1995), mais il est passé de 31,7 millions de dollars, en 1997, à 9,8 millions de dollars, au 31 décembre 2001, et devrait tomber au niveau de 4 millions de dollars fin 2002. Le PNUCID n'ignore pas que la situation financière est exposée à un risque réel en 2003 si un niveau suffisant des fonds d'affectation générale n'est pas rétabli avec le retour de la confiance des donateurs. Le PNUCID a commencé à envisager des mesures visant au renforcement du rapport coût-efficacité pour l'exercice biennal 2002-2003. À cet effet, les flux de trésorerie du Fonds d'affectation générale font déjà l'objet d'une analyse semestrielle. Le solde du Fonds d'affectation spéciale a également enregistré une baisse de 2,8 millions de dollars, en raison de la réduction des recettes provenant des contributions volontaires d'un montant de 6,6 millions de dollars conjuguée à une augmentation des dépenses d'un montant de 12,2 millions de dollars.

16. Étant donné la baisse du niveau des fonds d'affectation générale et le déficit des financements à des fins générales et spéciales, le Comité recommande que le PNUCID réexamine sa structure administrative et organisationnelle, afin d'améliorer le rapport coût-efficience et l'efficacité de ses opérations.

17. Le PNUCID a confirmé que, conformément à la résolution budgétaire de la Commission des stupéfiants relative à la révision de la structure organisationnelle, compte sera tenu de la présente recommandation dans le cadre de la révision budgétaire du fonds pour 2002-2003.

2. Normes comptables pour le système des Nations Unies

18. Le Comité a vérifié la mesure dans laquelle les états financiers du PNUCID pour l'exercice biennal 200-2001 étaient conformes aux normes comptables des Nations Unies. La vérification a permis de constater que la présentation des états financiers était généralement conforme aux normes, exception faite des passifs au titre des prestations assurance maladie après la cessation de service comme indiqué ci-dessous, et ce, en dépit d'une recommandation à ce sujet formulée par le Comité dans son rapport précédent. Suite à la vérification des comptes effectuée par le Comité, le PNUCID a convenu de faire des ajustements dans ses états financiers.

3. Passifs imputables aux prestations de fin de service

19. Dans son rapport pour l'exercice biennal précédent, le Comité avait recommandé que le PNUCID indique dans les notes relatives aux états financiers le coût – et les méthodes d'évaluation employées pour l'établir – des prestations de fin de service, des allocations versées après le départ en retraite et des congés annuels conformément aux normes comptables pour le système des Nations Unies. Dans les états financiers pour l'exercice biennal 2000-2001, le total cumulatif des indemnités de cessation de service et des primes de rapatriement est indiqué. Le Comité note que le PNUCID n'a pas encore observé l'ensemble des normes comptables des Nations Unies relatives aux prestations assurance maladie après la cessation de service. En outre, les états financiers du PNUCID ne contiennent aucune provision pour couvrir les engagements au titre des prestations assurance maladie après cessation de service.

20. **Le Comité réitère sa recommandation antérieure en ce qui concerne l'indication des passifs au titre des prestations après la cessation de service et recommande en outre que le PNUCID, en collaboration avec les Nations Unies ainsi que d'autres fonds et programmes, réexamine le mécanisme et les objectifs chiffrés de financement des indemnités après la cessation de service afin de constituer des provisions pour la totalité du montant estimatif des engagements**.

21. Le PNUCID a convenu de procéder à une évaluation actuarielle afin d'indiquer dans les états financiers à venir les engagements connexes.

4. Comptabilisation des recettes

22. Les contributions à des fins spéciales sont considérées comme des fonds reçus en dépôt, sans que soit officiellement créé un fonds d'affectation spéciale ou qu'elles fassent l'objet d'une comptabilité propre, mais leur gestion n'est pas conforme au paragraphe 40 de la Circulaire du Secrétaire général relative à la constitution et la gestion des fonds d'affectation spéciale (ST/SGB/188), au titre duquel un avis d'attribution de fonds n'est délivré que lorsqu'on a reçu des contributions d'un montant suffisant pour faire face aux engagements financiers initiaux et pour constituer toute réserve pouvant être requise. Le Comité a identifié un certain nombre de dépenses au titre des projets dont le financement par le biais

des contributions est insuffisant et qui ont, par conséquent, été financées à partir d'autres ressources disponibles. Ces fonds d'affectation spéciale déficitaires se sont élevés à 7,3 millions de dollars en fin d'exercice et ont fait l'objet, à la demande du Comité, d'une explication détaillée dans la note 16 des états financiers. À fin mai 2002, un montant de 4,4 millions de dollars (60 %) avait été encaissé, et la vérification de l'exécution effective des projets concernés était en cours en accord avec les donateurs afin de garantir le financement par eux du reliquat. Une partie de la réserve opérationnelle était destinée à couvrir tout déficit de financement (voir note 15 des états financiers).

23. **Le Comité recommande que le PNUCID procède à un suivi rigoureux des fonds d'affectation spéciale déficitaires, pour assurer le recouvrement des contributions non réglées et la couverture des engagements au cas où les contributions annoncées n'étaient pas finalement reçues. Le PNUCID en a convenu ainsi**.

24. En outre, conformément au paragraphe 34 des normes comptables pour le système des Nations Unies, qui dispose que pour les contributions volontaires « il faudra attendre d'avoir reçu les fonds pour comptabiliser les recettes », le PNUCID comptabilise les recettes des fonds d'affectation spéciale sur la base de leur encaissement, tandis que les contributions non affectées sont comptabilisées lorsqu'elles sont officiellement annoncées. Le changement de la méthode de comptabilisation des recettes des fonds d'affectation spéciale a été opéré en 1995 afin d'assurer une meilleure concordance entre les dépenses et les annonces de contributions à des fins spéciales – qui concernent souvent des projets portant sur plusieurs années – et d'attendre de recevoir le financement spécifique avant d'entamer l'exécution. Dans la pratique, cependant, de nouveaux projets peuvent être lancés lorsque 50 % des fonds nécessaires sont couverts par des annonces de contributions écrites.

25. **Le Comité estime que la comptabilisation des recettes doit s'inscrire dans la même logique que la politique de financement du PNUCID, qui est fondée sur les annonces de contributions plutôt que sur les encaissements effectifs; il recommande par conséquent que le PNUCID revienne au système de comptabilité d'exercice pour toutes les contributions**.

26. Dans les états financiers de l'exercice biennal 2000-2001, aucune modification n'a été apportée aux pratiques comptables, mais une colonne a été ajoutée à l'annexe 1 afin d'indiquer les contributions annoncées mais non réglées, y compris les fonds affectés. Le PNUCID souscrit à la recommandation, étant entendu qu'il reportera aux exercices suivants les recettes des annonces de contributions qui ne sont pas liées à l'exercice en cours.

5. Comptabilisation des engagements administrés par les bureaux extérieurs

27. Le PNUCID comptabilise certains de ses engagements au niveau des bureaux extérieurs au fur et à mesure qu'ils interviennent ou lorsque des dettes sont contractées. Cependant, pour ce qui est du Programme des Nations Unies pour le développement, chargé de l'exécution de 63 % des dépenses de programme (sur un total avoisinant quelque 50 millions de dollars par an), le PNUCID n'enregistre les engagements que lorsque les paiements sont effectués. Un accord passé entre le PNUCID et le PNUD, en 1997, stipule que les budgets sont affectés au représentant résident. Les dépenses au titre de ces budgets sont certifiées et approuvées par le

représentant résident. Le PNUCID fait ensuite des avances de fonds au PNUD chaque trimestre. En retour, le PNUD soumet des états financiers trimestriels, qui récapitulent toutes les avances et les dépenses par rapport aux affectations. Le PNUCID rembourse au PNUD le coût des services de comptabilité et d'établissement de rapports financiers, de trésorerie et de services d'administration du personnel dont il a bénéficié.

28. Les rapports de dépenses trimestriels et les bordereaux interservices transmis au PNUCID ne retracent que les décaissements effectués pour son compte. Il n'est exigé aucun rapport spécifique en ce qui concerne les obligations, même à la fin de l'année. Étant donné le volume des activités du PNUD – plus de 30 millions de dollars par an –, cette situation constitue un important sujet de préoccupation, dans la mesure où le siège du PNUCID ne dispose d'aucun moyen pour évaluer, soit en cours d'année, soit en fin d'exercice, le montant des engagements souscrits en deçà du volume des activités, qui ne reflète que les paiements traités.

29. Les variations du volume annuel d'activités – par exemple, l'augmentation de 13,3 % en 2000-2001, par rapport à l'exercice biennal précédent – peuvent, soit refléter une tendance, ou simplement des paiements effectués au cours de la période comptable suivante au titre des engagements et des activités réalisées pendant la période comptable précédente qui n'ont pas été indiqués dans les états financiers de cette période comme des engagements non réglés. Cela pourrait entraîner, d'une part, la surestimation des dépenses au titre d'une période comptable parce que ces dépenses seraient liées à des engagements passés relatifs à la période précédente; d'autre part, la surestimation des engagements au titre d'un exercice biennal en cours, car ils seraient réalisés la période suivante. Cependant, le résultat net de ces transferts potentiels peut être important ou ne pas l'être.

30. Cette situation soulève également la question de la fiabilité de la planification et de la gestion du programme et du budget, qui, en l'absence de rapports appropriés sur les engagements, ne peuvent être fondées que sur des chiffres approximatifs et des estimations. Par conséquent, il existe un risque que les dépenses excèdent les ressources disponibles, dans le cas de projets pour lesquels les engagements, lorsqu'ils sont enregistrés régulièrement et en conformité avec les règlements, auraient épuisé le solde budgétaire non engagé.

31. Le PNUCID reconnaît que le niveau des engagements non réglés peut être sous-estimé et a conscience du risque que cela implique. Il se propose par conséquent de régler cette question en rendant régulièrement compte des engagements au niveau des bureaux extérieurs grâce au nouveau système intégré de gestion financière et comptable. En ce qui concerne la gestion financière, la mise en oeuvre d'un tel système serait suffisante pour assurer le contrôle et le suivi budgétaires. La comptabilité constitue un autre problème car les chiffres indiqués par les bureaux extérieurs du PNUCID par le biais du nouveau système informatique ne seront que des « données sur la gestion », les chiffres du PNUD étant considérés comme les seules données comptables fiables.

32. Le Comité a procédé à un examen détaillé de la situation lors de sa dernière visite à un bureau extérieur. Le bureau de pays du PNUD a confirmé qu'aucun suivi n'avait été effectué en ce qui concerne les engagements, notamment dans la mesure où le pouvoir en matière d'achats avait été délégué au bureau extérieur du PNUCID. Ce bureau extérieur a effectivement procédé à l'enregistrement d'engagements, mais

seulement au moment où une demande de paiement était adressée au PNUD et, de surcroît, dans certains cas longtemps après que les dettes aient été contractées.

33. Cette méthode a conduit le PNUCID à sous-estimer ses engagements pour un montant indéterminé à la fin de l'exercice biennal. Le PNUCID n'est donc pas en mesure de comptabiliser dans ses états financiers les « engagements non réglés » au niveau des bureaux extérieurs qui doivent être « des dépenses correspondant à des engagements fermes, mais dont les montants n'ont pas été payés au cours de l'exercice financier », conformément à la note 2 d) des états financiers.

34. Pour l'exercice biennal précédent, aussi bien que pour l'année 2002, le Comité estime que le PNUCID n'est pas en mesure de se conformer à l'article 10.1 d) du Règlement financier des Nations Unies au titre duquel le Secrétaire général exerce un contrôle financier intérieur permettant de procéder efficacement et constamment à l'examen et à la révision des opérations financières en vue d'assurer la conformité des engagements et dépenses, soit avec les ouvertures de crédits ou autres dispositions financières votées par l'Assemblée générale, soit avec l'objet des fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux et avec les règles y relatives. La raison en est que le PNUCID n'assure pas le suivi ni n'enregistre dans ses états financiers tous les engagements non réglés des bureaux extérieurs au titre des engagements fermes.

35. Le Comité a vérifié les engagements non réglés pour 2000-2001 – mobilisés en dehors des opérations confiées au PNUD – et les trouve valables. Mais étant donné qu'aucun engagement non réglé n'est indiqué pour les opérations administrées par le PNUD, le PNUCID ne peut pas entièrement se conformer à la règle de gestion financière 110.9 des Nations Unies qui dispose que les engagements de dépenses non réglés pour lesquels des crédits de l'exercice précédent ont été reportés conformément à l'article 4.3 font l'objet de révisions périodiques. Pour un montant non déterminé à hauteur de 30 millions de dollars par an au titre des opérations administrées par le PNUD, le PNUCID ne respecte donc pas le paragraphe 4 iii) des normes comptables pour le système des Nations Unies, qui stipule que les dépenses sont rattachées à l'exercice au cours duquel l'engagement ou la dette ont été contractés, qu'il y ait eu ou non décaissement.

36. Le Comité exprime sa préoccupation face à l'absence d'un système comptable et de contrôle approprié pour enregistrer tous les engagements administrés par le PNUD, mais note avec satisfaction que le PNUCID a inscrit cette question dans le projet d'accord de collaboration entre le PNUD et l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime qui sera négocié en juillet 2002 et signé avant la fin de l'année. Cet accord peut, pour autant qu'il soit pleinement mis en oeuvre, régler la question au niveau des bureaux extérieurs. Il nécessitera également un contrôle rigoureux et constant au niveau du siège du PNUCID.

37. **Le Comité recommande vivement que le PNUCID mette au point des procédures pour le traitement et le contrôle des engagements conformément au paragraphe 4 iii) des normes comptables pour le système des Nations Unies; finalise avec le PNUD un accord de collaboration actualisé en vue de garantir l'établissement régulier de rapports fiables sur tous les engagements; et mette fin sans délai à la pratique courante qui consiste à ne comptabiliser les coûts que lorsque les paiements sont effectués**.

6. Classement des dépenses de programme

38. Conformément à la règle de gestion financière 2.2 e) du PNUCID, le budget d'appui couvre l'appui au programme ainsi que la gestion et l'administration. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le PNUCID a consacré un montant de 2,3 millions de dollars à un projet, enregistré au titre du budget-programme, visant à fournir des services d'information électroniques aux États Membres, en l'occurrence la mise au point du nouveau système d'information de programme et financière (ProFi), examiné ci-après. Le PNUCID a imputé, à titre de dépenses de projet, un montant additionnel de 0,2 million de dollars pour l'appui aux programmes. Le Comité estime que de telles dépenses doivent être imputées au budget d'appui biennal, comme recommandé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans le cadre de son examen du budget-programme biennal en date de janvier 2000.

39. Un autre projet, visant à renforcer l'image de marque du PNUCID, dénommé « gestion et administration » dans la règle de gestion financière 2.2 k) du PNUCID et qui relève par conséquent du budget d'appui biennal, est en fait imputé au budget-programme.

40. Suite aux observations du Comité consultatif formulées dans son rapport sur le budget final du PNUCID pour l'exercice biennal 2000-2001 et le projet de budget initial pour l'exercice biennal 2002-2003, le Comité est préoccupé par « la répartition arbitraire des dépenses entre dépenses de programme et dépenses d'appui, qui risque de gonfler les premières tout en permettant de maintenir à un niveau artificiellement bas les dépenses d'administration, de gestion et d'appui aux programmes, sans justification apparente » (E/CN.7/2001/18, par. 19).

41. Le Comité note avec satisfaction que le PNUCID se propose d'examiner les deux « projets » en vue de les indiquer convenablement dans le budget d'appui biennal révisé à soumettre à la Commission des stupéfiants en 2003.

42. **Le Comité recommande de classer de manière plus rigoureuse ses dépenses au titre du budget-programme ou du budget d'appui, et le PNUCID en a convenu ainsi**.

7. Contrôle des comptes bancaires

43. Depuis 1993, le PNUCID détient un compte bancaire au Brésil pour la réception des contributions au titre du partage des coûts concernant des projets avec le gouvernement, exécutés par le bureau national du PNUCID. Le compte initial, qui avait été ouvert auprès d'une banque brésilienne, a été fermé en mars 2000 en raison de l'incapacité de cette banque à fournir des relevés bancaires de manière régulière. Une autre banque avait donc été choisie pour l'ouverture et l'exploitation, à partir d'avril 2000, d'un compte identique pour les projets à coûts partagés du PNUCID au Brésil.

44. Les fonds qui ont transité par ce compte se sont élevés à 12,1 millions de dollars en 2000 et 12,9 millions de dollars en 2001, soit 25 millions de dollars, tel qu'indiqué à la rubrique des contributions volontaires au titre du partage des coûts pour le Brésil du tableau 1 des états financiers. Ces transactions ne sont comptabilisées nulle part au PNUCID, mais leur solde de fin d'exercice figure en tant qu'ajustement dans le solde de clôture du PNUCID. Les recettes reflètent les paiements au titre du partage des coûts reçus de partenaires locaux (Police fédérale,

Caisse nationale assurance maladie, Ministère du budget) financés à partir de prêts obtenus de la Banque mondiale à Washington, D.C. Les sommes reçues de ces partenaires sur le compte bancaire local sont ensuite transférées sur un compte bancaire aux États-Unis, avec un retard atteignant plusieurs semaines en 2000 et compris entre un et quelques jours en 2001. Les fonds arrivent dans un compte en dollars du PNUCID à New York, dont les transactions sont saisies dans le système intégré de gestion des Nations Unies.

45. Le siège du PNUCID est tenu informé de chaque dépôt sur le compte bancaire au Brésil et peut de ce fait vérifier le transfert correspondant sur le compte en dollars. Le bureau national du PNUCID soumet également, de manière régulière, les copies des relevés de compte, qui ne reflètent que les dépôts, les transferts sur le compte de New York et les frais bancaires. Toutefois, c'est seulement à la demande du Comité qu'on a préparé une réconciliation des transferts à partir du compte brésilien sur le compte en dollars aux États-Unis pour l'année 2001.

46. Ni le compte bancaire initial ni le compte actuel ne figurent dans les livres comptables du PNUCID, tant au niveau du siège que du bureau extérieur. Le PNUCID se contente du fait que le solde de toutes les transactions sur le compte local est reflété dans ses comptes par les transferts effectués sur le compte bancaire de New York, et leur enregistrement subséquent dans le système de gestion intégré. Le solde de fin d'exercice du compte bancaire brésilien, qui s'élève à 1,1 million de dollars, a été porté dans le grand livre général du PNUCID sous forme d'écriture d'ajustement des états financiers.

47. Le seul intérêt manifeste de l'exploitation d'un tel compte bancaire réside dans le contrôle de trois sources de financement à travers un canal unique pour tous les transferts à destination de New York. Une partie des fonds, qui provenait initialement de Washington sur le compte en dollars américains au Brésil, reviendra de New York au Brésil, à la suite de la quatrième étape de la série des frais bancaires et d'encaissements, pour couvrir les dépenses correspondantes au Brésil, cette fois, par l'intermédiaire d'un bureau du PNUD. En ce qui concerne le solde final, qui a parfois été supérieur à un ou plusieurs millions de dollars américains, particulièrement en 2000, aucun paiement d'intérêt n'a été perçu sur le compte de la banque au Brésil. Le PNUCID, sans avoir mené d'enquête au niveau de ses bureaux extérieurs, s'est borné à s'assurer que le Trésorier de l'Organisation des Nations Unies n'a pas autorisé d'autres comptes similaires.

48. **Le Comité recommande que le PNUCID inscrive son compte bancaire local au Brésil dans le grand livre général et enregistre tous les encaissements et décaissements sur ce compte et s'assure auprès de ses bureaux extérieurs qu'ils ne disposent d'aucun autre compte bancaire similaire**.

8. Projets non financés

49. Comme indiqué par le PNUCID, le lancement de plusieurs projets d'envergure, avec un financement insuffisant depuis l'exercice biennal 1998-1999, a eu pour conséquence la constitution de budgets non financés pour les exercices à venir, d'un montant de 89 millions de dollars au début de l'année 2001, exposant de ce fait le PNUCID à des risques financiers et opérationnels éventuellement impossibles à maîtriser. Le montant des projets non financés a été réduit à 67,8 millions de dollars à la fin de 2001, un chiffre qui est à comparer au budget initial de programme pour 2002-2003 de 130 millions de dollars (dont 7 millions de dollars

pour les fonds d'affectation générale et 123 millions de dollars pour les fonds d'affectation spéciale).

50. En janvier 2002, les projets en cours, prévus pour être exécutés avant la fin de l'exercice biennal 2002-2003, se sont élevés à 416 millions de dollars, dont un montant de 63,8 millions pour 2003 et les années suivantes n'était pas financé, de même qu'un autre montant de 4 millions de dollars prévu pour 2002. Le PNUCID a indiqué depuis lors, qu'au 31 mai 2002, le coût total des projets non financés s'élevait à 65 millions de dollars, presque en totalité pour 2003 et au-delà et concernant essentiellement 50 projets.

51. Étant donné que les recettes annuelles de projet sont ciblées à 50 millions de dollars par an, le niveau de projets non financés reste élevé. Cette pratique a été héritée d'un passé caractérisé par la surprogrammation et le lancement de projets avec une analyse insuffisante des perspectives de financement. Cette situation a quelques effets secondaires qui limitent l'efficacité et sapent la crédibilité financière du PNUCID, qui est maintenant en passe de réaliser un ratio d'au moins 50:50 des projets financés aux projets non financés.

52. **Le Comité note avec regret que le PNUCID ait, par le passé, dépassé ses propres limites avec des annonces au-delà des moyens dont il dispose et d'un niveau réaliste de contributions. Le Comité félicite le PNUCID pour ses efforts visant à améliorer cette situation, et recommande qu'il prenne des mesures drastiques afin de ramener à un niveau maîtrisable le taux de projets non financés, y compris, en cas de besoin, en mettant fin à certains projets qui n'ont guère de chances d'être financés. Le Comité recommande en outre que le PNUCID fasse preuve de prudence dans l'application du principe consistant à démarrer un projet lorsque 50 % du financement est assuré; et de suivre constamment le lancement et le financement de nouveaux projets partiellement financés**.

9. Inscription des pertes de numéraires, des créances et des biens au compte des pertes et profits

53. Aucune inscription de pertes de numéraires au compte de pertes et profits n'a été signalée pour l'exercice biennal 2000-2001. Le PNUCID a passé par pertes et profits un montant de 375 785 dollars de contributions non réglées. La passation par pertes et profits du matériel durable du siège est indiquée ainsi que les radiations de l'ONUV sous le Fonds général de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, la passation par pertes et profits du matériel durable au niveau des bureaux extérieurs, d'une valeur brute de 138 203 dollars, n'a pas été indiquée; ce montant comprend environ 82 339 dollars de matériel durable vendu ou à céder.

54. **Le Comité recommande d'indiquer l'ensemble de ses opérations de passation par pertes et profits jusqu'en 2002, y compris celles des bureaux extérieurs et du siège, ainsi que la valeur de son matériel durable (note 17 des états financiers). Le PNUCID en a convenu ainsi**.

10. Paiements à titre gracieux

55. Aucun paiement à titre gracieux n'a été signalé pour la période.

C. Questions de gestion

1. Allégations d'irrégularités

56. Pour faire suite aux nombreuses allégations d'irrégularités faites en 2000, le Comité a effectué début 2001 une vérification spécifique de la gestion du PNUCID, tandis que les préoccupations liées aux projets étaient simultanément examinées par le Bureau des services de contrôle interne. La vérification par le Comité n'a pas permis de corroborer les allégations de manque d'intégrité en matière de gestion, bien qu'elle ait donné lieu à quelques recommandations. En ce qui concerne les recrutements, le Comité a constaté qu'il y avait lieu de procéder à une application plus cohérente du principe consistant à recruter sur la base de la concurrence pour le personnel et les consultants. Quant à l'engagement des ressources, le Comité a constaté que le PNUCID avait entamé certains projets avant d'obtenir tous les fonds nécessaires pour les mener à bonne fin, comme indiqué ci-dessus. Le Comité doute de la viabilité continue du bureau extérieur à Bratislava, dont il est question ci-après; il a également identifié la nécessité de vérifier d'avance les dépenses de voyage par rapport à celles qui sont autorisées dans tous les cas, y compris celles du Directeur exécutif du PNUCID, et met en doute la justification de certaines dépenses de formation.

2. Le bureau du PNUCID à Bratislava

57. En 2001, le Comité et le BSCI ont remis en question l'efficacité du bureau des projets du PNUCID ouvert en juillet 2000 à Bratislava et le bien-fondé de l'existence d'un bureau si près du siège du PNUCID (à 67 kilomètres par autoroute). La création du bureau a été néanmoins confirmée en novembre 2001, et son financement intégral assuré jusqu'en 2003 par une contribution à des fins spéciales. Au début 2002, le bureau ne s'occupait que d'un projet actif. Le PNUCID reconnaît que l'on a peut-être été trop optimiste au sujet des perspectives de financement pour d'autres projets prévus.

58. **Le Comité réitère sa recommandation que le PNUCID réexamine la nécessité d'un bureau situé si près de son siège. Le Comité prend acte de la décision du PNUCID de réexaminer la viabilité de ce bureau au cours de l'année 2002**.

3. Dépenses de programme encourues par les agences d'exécution

59. Le Comité a émis un avis avec réserve sur les états financiers pour l'exercice biennal 1998-1999, comme il l'avait fait pour les deux exercices biennaux précédents, sur la base d'une vérification limitée, portant sur 14,2 millions de dollars de dépenses engagées au titre de l'exécution nationale, n'ayant pas fait l'objet de rapports de vérification. Des recommandations ont été faites visant à : a) encourager le PNUD à obtenir les rapports de vérification nécessaires pour les projets relevant de l'exécution nationale; et b) faire le suivi de tous les rapports de vérification manquants pour les exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999. Le 8 mars 2001, le Secrétaire général a transmis aux membres de l'Assemblée générale les observations du Comité relatives aux mesures prises par le PNUCID, conformément au paragraphe 3 de la résolution 55/220 A de l'Assemblée générale du 23 décembre 2000 (A/55/820). L'Assemblée a par la suite, dans sa résolution 55/220 B en date du 12 avril 2001, adopté le rapport financier et les états financiers

vérifiés du PNUCID et lui a demandé de respecter le « plan » qu'il avait soumis au Comité pour remédier aux défauts qui avaient motivé les réserves émises. Le rapport sur l'état d'avancement des mesures de suivi prises a été initialement soumis le 27 mars 2001 sous forme de réaction au rapport du Comité des commissaires aux comptes. Le PNUCID a, comme mentionné ci-dessous, actualisé ce rapport au 28 mai 2002.

60. Le PNUCID utilise les services des agences d'exécution et de ses partenaires pour mettre en oeuvre ses projets sur le terrain, comme indiqué au tableau 4 : PNUCID lui-même, entités des Nations Unies, institutions spécialisées des Nations Unies, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et gouvernements. Ces derniers interviennent en fait par l'intermédiaire du PNUD, agissant en tant qu'agence d'exécution. Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001, le PNUCID a engagé 110,3 millions de dollars de dépenses de programme, les dépenses d'appui non incluses, qui se décomposent comme suit :

a) 41,2 millions de dollars par l'Administration elle-même, mais en réalité par l'intermédiaire du PNUD qui a apporté son assistance au plan administratif;

b) 35,6 millions de dollars par des agences (24,8 millions de dollars par des entités des Nations Unies, 6,7 millions par des institutions spécialisées des Nations Unies, 2,4 millions par des organisations intergouvernementales et 1,7 million de dollars par des organisations non gouvernementales);

c) 33,4 millions de dollars par l'intermédiaire des gouvernements.

61. Les relations entre le PNUCID et le PNUD sont basées sur un accord de collaboration de 1997, qui prévoit que les dispositions d'appui administratif avec le PNUD en ce qui concerne les projets relevant de l'exécution nationale sont négociées projet par projet et reflétées dans le document de projet. Dans la plupart des cas, le PNUCID compte sur le PNUD pour rendre compte de ses projets relevant de l'exécution nationale dans son plan d'audit des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale.

62. Le contrôle et le suivi de la situation financière des projets sont assurés par le siège du PNUCID, par le biais des rapports trimestriels de dépenses transmis par les agences d'exécution. Des avances sont faites en fonction des progrès réalisés dans l'exécution des projets et les dépenses sont déclarées. À la fin de l'exercice biennal, le PNUCID compte sur les rapports de vérification pour confirmer que les fonds avancés ont été dûment consacrés aux projets du PNUCID.

63. Pour la première fois, en 2001, le PNUCID a demandé à ses bureaux extérieurs de confirmer le montant des dépenses encourues sur le terrain et a comparé ces montants aux dépenses certifiées par les rapports du PNUD. La différence nette entre les deux états révèle une sous-estimation des dépenses des bureaux extérieurs par le PNUD de 107 178 dollars (par rapport aux chiffres fournis à ces bureaux) et une surestimation des dépenses de projet de 556 663 dollars au 10 juin 2002. Certaines de ces sommes se justifient par le fait que des transactions seraient « en transit » à la clôture de l'exercice ou comptabilisées différemment par le PNUD et les bureaux extérieurs du PNUCID, et comptabilisées à des jours et périodes différents. Cependant, la réconciliation en ce qui concerne certaines des différences n'avait pas été achevée six mois après la fin de l'année 2001. Le Comité note avec satisfaction que le PNUCID a confirmé qu'il demanderait à ses bureaux extérieurs de procéder aux ajustements nécessaires.

64. **Ces discordances entre les rapports sur les dépenses engagées par les bureaux extérieurs portent le Comité à s'interroger sur le degré de contrôle budgétaire et de suivi et sur l'établissement des rapports financiers au niveau des bureaux extérieurs**.

65. En ce qui concerne les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale, le PNUCID a décidé pour l'exercice biennal 2000-2001 de ne pas procéder au suivi des rapports manquants pour 1996-1997, mais plutôt d'axer ses efforts sur les rapports de vérification non encore soumis pour les exercices plus récents. La situation ne s'est donc pas améliorée pour ce qui est des 17,9 millions de dollars de dépenses engagées au titre de l'exécution nationale, qui datent de l'exercice biennal 1996-1997; mais concernant les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale pour l'exercice biennal 1998-1999, le PNUCID est parvenu à obtenir des rapports de vérification pour 37 projets sur un total de 53, soit pour un montant de 17 millions sur 18,3 millions de dollars de dépenses. Au 31 mai 2002, le montant total devant faire l'objet des rapports de vérification manquants, qui est imputable aux « gouvernements » (dépenses administrées par le PNUD), se décomposait par conséquent comme suit :

a) 17,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 1996-1997 sur 70,1 millions de dollars de dépenses sur des fonds d'affectation spéciale, dont le même montant de 17,9 millions constituait des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale;

b) 1,4 million de dollars pour l'exercice biennal 1998-1999 sur 97,3 millions de dollars de dépenses totales de programme, dont 18,4 millions constituaient des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale;

c) 0,3 million de dollars pour l'exercice biennal 2000-2001 sur 110,2 millions de dollars de dépenses de programme, dont 33,4 millions constituaient des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale.

66. Le Comité note avec satisfaction qu'au 28 mai 2002, 99 % des rapports annoncés avaient été reçus pour les dépenses au titre de l'exercice biennal 2000-2001 et qu'un taux adéquat a également été réalisé pour l'exercice biennal 1998-1999. Cependant, le Comité note que tel n'a pas été le cas pour l'exercice biennal 1996-1997, pour lequel un tiers du nombre de programmes exécutés manquait de rapports de vérification, bien qu'il ne puisse plus être réaliste d'essayer d'obtenir à présent les rapports pertinents.

Mandat et étendue de la révision des vérificateurs des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale

67. Le PNUCID a adopté les procédures du PNUD en matière d'exécution nationale. Conformément à ces procédures, les vérifications doivent confirmer que les ressources sont gérées conformément : a) aux règlements, règles, pratiques et procédures financiers prescrits pour le programme ou le projet; b) au document et plan de travail du projet, notamment les activités, les dispositions relatives à la gestion et à la mise en oeuvre, l'évaluation et l'établissement de rapports; et c) aux exigences d'exécution dans les domaines de la gestion, de l'administration et des finances.

68. Le Comité a passé en revue un échantillon de neuf rapports de vérification pour des projets PNUD au titre de l'année 2000, d'un montant de 10,6 millions de

dollars, et a constaté que les informations sur l'utilisation des fonds étaient insuffisantes dans quelques cas. Le manque de cohérence au niveau de l'approche et de l'étendue des vérifications effectuées a donné lieu à des rapports de vérification de qualité différente. L'état d'avancement de l'application des recommandations de l'année précédente formulées par les commissaires aux comptes, qui devrait constituer une information pertinente, n'a été inclus que dans deux rapports.

69. **Le Comité recommande que le PNUCID établisse des termes de référence standard avec le PNUD pour la vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale et de veiller à l'harmonisation de l'étendue de la vérification et du modèle des rapports de vérification. Le PNUCID en a convenu ainsi**.

Plans de vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale

70. Pour l'exercice biennal 2000-2001, le PNUCID a appliqué les recommandations du Comité, en collaborant étroitement avec le PNUD en vue d'obtenir les rapports de vérification. Il a utilisé les services des firmes locales de comptabilité pour la vérification des comptes des projets qui ne sont pas couverts par les plans de vérification.

71. La question des rapports de vérification et de l'étendue des plans de vérification pour les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale a également été incorporée par le PNUCID dans le projet révisé de l'accord de collaboration proposé au PNUD. Cependant, bien que le PNUD ait demandé à ses bureaux extérieurs de transmettre directement au PNUCID à Vienne leurs plans de vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale, ces plans n'ont jamais été reçus et le PNUCID a dû s'adresser à ses propres bureaux extérieurs pour assurer que les comptes de tous les projets fassent l'objet de vérification, soit par l'intermédiaire du PNUD, soit par des firmes locales de vérification comptable.

Étendue de la vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale

72. Le Comité note avec satisfaction que le PNUCID a réussi à accroître l'étendue de la vérification au niveau des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales pour les années 2000 et 2001 (3,7 millions de dollars vérifiés sur 4,1 millions de dépenses) et des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale (33,1 millions de dollars sur 33,4 millions de dollars de dépenses), soit une couverture générale de 98 %, tant pour les ONG que pour les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale (voir graphique II.2).

Graphique II.2
Dépenses engagées au titre de l'exécution nationale et étendue de la vérification
(En dollars des États-Unis)

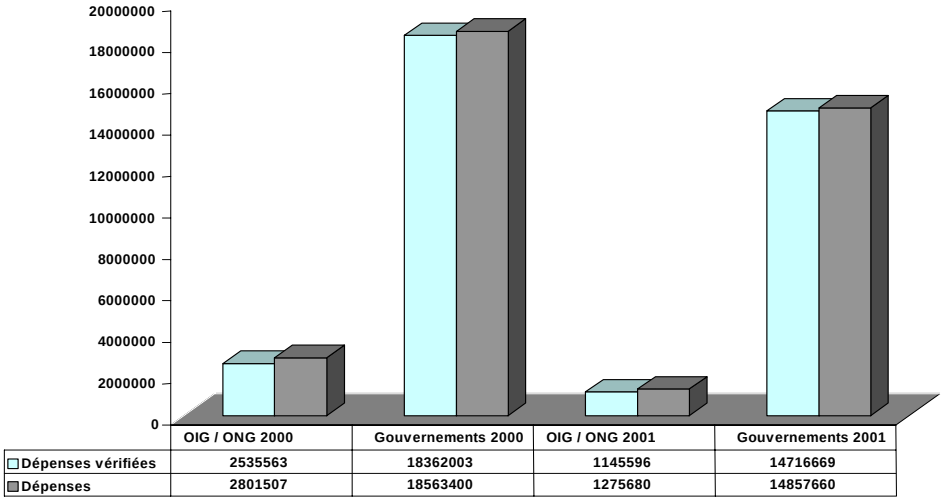

73. Les commissaires aux comptes locaux ont émis des réserves sur les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale encourues au cours des années 2000 et 2001 pour 10 projets ayant fait l'objet de 13 rapports (3 projets ont fait l'objet d'un rapport annuel assorti d'un avis avec réserve). Le PNUCID a également enregistré un projet exécuté par une ONG en 2000 et 2001 pour lequel le commissaire aux comptes local a émis des réserves. Après un examen des rapports de vérification, le PNUCID a conclu que seuls neuf rapports faisaient état de constats importants justifiant les réserves émises pour un montant de 3,1 millions de dollars, soit 8 % du total des montants vérifiés (voir tableau II.1).

Tableau II.1
Réserves émises par les commissaires aux comptes locaux sur les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale pour 2000-2001

Pays	*Dépenses de projet assorties de réserves (dollars É.-U.)*	*Pourcentage vérifié*	*Projets assortis de réserves*	*Rapports assortis de réserves*	*Montants assortis de réserves (dollars É.-U.)*
A	1 313 847	99	6	1	411 380
B	69 814	100	1	1	56 363
C	2 208 691	100	3	2	682 994
D	1 779 986	100	2	3	1 747 325
ONG	176 586	100	1	2	176 586
Total	**5 548 924**	**–**	**13**	**9**	**3 074 648**

74. **Le Comité recommande que le PNUCID examine les raisons qui ont motivé les réserves émises par les commissaires aux comptes locaux, afin de mesurer leur incidence financière exacte et de prendre les mesures qui s'imposent avec les partenaires chargés de l'exécution. Le PNUCID en a convenu ainsi**.

Rapports de vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale

75. Le PNUCID a déployé de nouveaux efforts pour obtenir des rapports de vérification en temps voulu. Cependant, sur un échantillon de dépenses pour 2000 relatives à sept projets d'un montant de 10 millions de dollars, le retard accusé pour la soumission des rapports de vérification atteignait 15 mois pour trois de ces rapports. La date limite du 15 mars 2002 spécifiée pour la présentation des rapports de vérification de l'année 2001 dans les instructions envoyées aux bureaux extérieurs du PNUCID n'a pas été respectée. Dans un pays, le PNUD a refusé de fournir les originaux des pièces comptables aux commissaires aux comptes locaux qui devaient procéder à la vérification des comptes d'un projet du PNUCID. Le bureau local du PNUCID a néanmoins pris des dispositions pour effectuer une vérification complète, dont le rapport n'est pas encore soumis.

76. **Le Comité recommande que le PNUCID demande à ses bureaux extérieurs et au PNUD de veiller particulièrement au respect de la date limite pour la soumission des rapports de vérification**.

4. Technologie de l'information et de la communication : systèmes financiers et comptables

77. Le PNUCID emploie un système de gestion de l'information financière. Cependant, ce système n'est pas une application de comptabilité; il s'agit uniquement d'un système de suivi des annonces de contribution pour les projets et de gestion des projets. Les états financiers sont établis chaque année en avril sur la base des comptes du siège tenus par l'Office des Nations Unies à Vienne dans le Système intégré de gestion des Nations Unies. Le bilan conditionnel (solde des comptes) est saisi manuellement dans un tableur sous forme récapitulative. Les données provenant des états des agences d'exécution relatifs à leurs dépenses ainsi que différents ajustements (incluant tout ajustement nécessaire pour incorporer le solde d'un compte bancaire mentionné ci-dessus) sont ensuite saisis manuellement. Le tableur présente les soldes agrégés pour chaque compte du PNUCID.

78. La vérification du Comité a confirmé que le système de gestion de l'information financière offre un faible niveau de sécurité logique et ne dispose pas de protection d'accès ni de piste de vérification. Le processus comptable passe par plusieurs étapes destinées à rassembler des informations disparates à partir d'une variété de sources, avec la saisie manuelle des informations dans des tableurs, une procédure qui n'offre aucune garantie. Seule une personne au PNUCID possède des connaissances suffisantes sur le processus, et il n'existe pas du tout de contrôle efficace. Bien que les sondages n'aient pas révélé d'erreurs significatives des données, le Comité ne peut faire que très peu confiance à ces données, compte tenu du manque de sécurité des informations et d'une piste efficace de vérification.

79. Le PNUCID est pleinement conscient de la question, et s'est attelé à développer, en 1999, son propre projet de logiciel de gestion intégrée de pointe, dénommé « ProFi ». La première phase vise à mettre en place une application fiable et adéquate de comptabilité, incluant la fourniture aux donateurs de rapports sur la situation financière et le financement des projets. La deuxième phase du projet ProFi avait pour objectif d'informatiser la gestion des activités et les fonctions d'établissement des rapports, mais n'a pas pu être financée jusqu'ici.

80. Le PNUCID a opté pour un système autonome de gestion intégrée qui peut être adapté à ses besoins. Le développement a été effectué entre avril 2000 et mars 2001. L'accord avec l'entrepreneur était fondé sur un engagement bilatéral en ce qui concerne le volume de travail à fournir par chaque partie. Le PNUCID n'a pas pu honorer pleinement sa part de contrat et en a transféré une partie à l'entrepreneur, ce qui a eu pour conséquence l'épuisement de la totalité du budget avant l'achèvement du projet. Étant donné que ce système a été mis en pratique au niveau de l'environnement de production en mars 2001, il a fallu procéder à des opérations complémentaires de mise au point et de réconciliation. Pour des raisons de manque de ressources internes, les opérations n'ont été achevées qu'en avril 2002, en dépit de l'aide d'un consultant externe.

81. En avril 2001, des cours de formation sur l'interface du Web permettant la saisie directe des engagements au niveau des bureaux extérieurs ont été dispensés aux utilisateurs sur le terrain bien que, jusqu'en avril 2002, cette fonction n'était toujours pas utilisée en raison de problèmes d'ordre organisationnel et de communication à régler. Suite à ces multiples défaillances et retards dans la mise en oeuvre du projet, le PNUCID a récemment pris des mesures et mis en place une équipe de gestion composée de cadres supérieurs issus de chaque division pour recevoir périodiquement des rapports sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du système « ProFi » et examiner tout problème pouvant survenir.

82. **Le Comité se félicite de la décision d'adapter la structure de gestion du projet afin de répondre aux exigences du projet**.

83. À ce jour, le projet accuse plus d'une année de retard. Quant à son coût, le Directeur exécutif avait approuvé en 1999 deux contrats d'un montant de 1,6 million de dollars, tandis que le reliquat devait être absorbé dans les limites des ressources existantes, selon le PNUCID. Contrairement aux pratiques usuelles, au début du projet il n'y avait pas de budget global défini auquel on pourrait comparer les dépenses effectives. Au début de l'année 2002, le coût était estimé à 2,5 millions de dollars pour le budget/la phase comptable et d'établissement de rapports, « ressources existantes » non comprises. Le module du projet pour la deuxième phase reste inexécuté faute de financement. Des incohérences ont été notées au niveau des données entre le système actuel et le nouveau qui, par conséquent, ne doit pas remplacer l'ancien système avant qu'on ne soit parvenu à obtenir une concordance totale.

84. **Le Comité recommande que le PNUCID applique parallèlement les deux systèmes comptables pendant une nouvelle période d'au moins six mois jusqu'à ce qu'il ait la certitude que le nouveau système fournit pleinement des données exactes. Le PNUCID en a convenu ainsi**.

5. Cas de fraude et de présomption de fraude

85. Le PNUCID a porté à la connaissance du Comité deux cas de fraude concernant un montant total de 43 912 dollars au titre de l'exercice biennal 2000-2001. Un cas a été identifié dans un bureau régional du PNUCID et continue de faire l'objet d'examen par le BSCI. Dans le second cas, qui s'est produit dans un autre bureau régional, trois agents ont été suspendus. D'autres cas de présomption de fraude font toujours l'objet d'enquêtes.

86. Le Comité a été informé qu'en 2000 le financement a été insuffisant pour permettre l'achèvement d'un projet en raison de l'utilisation non autorisée des fonds octroyés à une association locale. Toutes les activités ont été suspendues pendant que le projet faisait l'objet de vérification par le BSCI, qui a conclu que la fraude était due au caractère inadéquat des procédures internes de contrôle comptable. Le PNUCID a expliqué que dorénavant il procèdera à la signature de toutes les opérations financières et exigera des pièces justificatives et des relevés bancaires. La somme de 32 000 dollars qui a fait l'objet de détournement pourrait être recouvrée à travers l'exécution du reste des activités du projet sans coût additionnel pour le PNUCID.

87. Dans un autre pays, un projet a été exécuté sous la direction d'un directeur du ministère local de la santé. La structure de gestion comprenait un comité de gestion, un responsable de programme et un agent de liaison de chaque agence d'exécution. En raison de la mise en place tardive de la structure de gestion, il n'y avait pas de répartition de tâches ni de contrôles adéquats des décaissements. Une vérification effectuée par le Vérificateur général des comptes du pays a révélé que quelque 12 000 dollars avaient été utilisés à d'autres fins. Près de la moitié de cette somme a été recouvrée à ce jour. L'intéressé dans ce cas a été licencié par le Ministère de la santé et tous les paiements font maintenant l'objet d'approbation par le bureau du PNUCID avant d'être effectués, en attendant que remède soit trouvé aux anomalies.

D. Remerciements

88. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif et les membres du personnel du PNUCID du concours et de l'assistance qu'ils ont prêtés aux vérificateurs au cours de leurs travaux.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président
de la Cour des comptes de France
(*Signé*) François **Logerot**

27 juin 2002

Annexe

Suivi des mesures prises en vue d'appliquer les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999[a]

Le Comité a procédé au suivi des mesures prises par le PNUCID en vue d'appliquer ses recommandations formulées dans le cadre de son rapport pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999. Le tableau A.1 récapitule l'état d'avancement de l'application de toutes les recommandations antérieures, tandis que le tableau A.2 expose en détail les recommandations spécifiques non mises en œuvre, et celles en cours d'application qui appellent des observations.

Au total, 14 recommandations avaient été formulées dans le cadre du rapport de vérification de l'exercice biennal 1998-1999. Sur les 14 recommandations, 6 (soit 43 %) ont été appliquées, 6 (43 %) étaient en cours d'application et 2 (14 %) n'ont pas été pleinement appliquées.

Tableau A.1
État récapitulatif de l'application des recommandations formulées pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999

Désignation	*Appliquées*	*En cours d'application*	*Non appliquées*	*Total*
Questions financières				
Comptes et états financiers		Par. 11 a) et b) et 31	Par. 11 c)	–
Gestion de la trésorerie	Par. 11 d)	-	–	–
Gestion et contrôles financiers	–	Par. 29	–	–
Matériel durable	Par. 33	–	–	–
Total partiel (nombre)	**2**	**4**	**1**	**7**
Total partiel (pourcentage)	**28,6**	**57,1**	**14,3**	**–**
Questions de gestion				
Gestion de programme	Par. 11 e)	Par. 11 f) et g)	–	–
Achats	Par. 11 h), i) et k)	–	Par. 11 j)	–
Total partiel (nombre)	**4**	**2**	**1**	**7**
Total partiel (pourcentage)	**57,1**	**28,6**	**14,3**	**–**
Total (nombre)	**6**	**6**	**2**	**14**
Total (pourcentage)	**43,0**	**43,0**	**14,0**	**–**

[a] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément no 5 I* (A/55/5/Add.9), chap. II.

Tableau A.2
Présentation détaillée des recommandations antérieures en cours d'application ou non appliquées au titre de l'exercice biennal 1998-1999

Domaine/Sujet de préoccupation	*Recommandation*	*Mesures/Observations de l'Administration*	*Observations du Comité*
Comptes et rapports financiers, par. 11 a)	Le PNUCID devra indiquer dans les notes relatives aux états financiers, le coût – et les méthodes d'évaluation employées pour l'établir – des passifs imputables aux prestations de fin de service, des allocations versées après le départ en retraite et des congés annuels conformément aux normes comptables pour le système des Nations Unies.	Pour 2000-2001, le PNUCID n'a pas calculé le montant des engagements liés aux prestations assurance maladie après cessation de service (contrairement à la norme comptable 57), mais a confirmé que cela serait fait pour la fin du prochain exercice biennal. De même, l'ONUV n'a pas comptabilisé des dépenses effectuées au titre de ces engagements. Pour 2002, l'ONUV a budgétisé 1,5 million de dollars, dont 12 % pour le personnel de l'OCDPC (soit 180 000 dollars).	En cours d'application. Le Comité veillera au suivi de cette question. Voir par. 19 à 21 du présent rapport.
Systèmes de gestion financière et de contrôle, par. 11 b)	Le PNUCID devra redoubler d'efforts pour encourager le PNUD à obtenir les rapports de vérification des comptes nécessaires concernant les projets relevant de l'exécution nationale ; et, lorsqu'il convient, utiliser les arrangements existants qui permettent à des bureaux locaux de comptabilité de vérifier les comptes des projets relevant de l'exécution nationale.	Le Comité prend acte des progrès réalisés dans l'obtention des rapports de vérification grâce à un suivi plus étroit assuré par le PNUD et aux arrangements spécifiques conclus avec des bureaux locaux de comptabilité. La régularité de la présentation des rapports de vérification demeure problématique : les rapports sur des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale d'un montant de 13 millions de dollars n'étaient toujours pas reçus au moment de notre vérification en avril 2002. En juin 2002, 99 % de ces dépenses avaient fait l'objet de rapports de vérification.	En cours d'application.
Systèmes de gestion financière et de contrôle, par. 11 c)	Le PNUCID devra assurer le suivi, en liaison avec le PNUD, en ce qui concerne tous les rapports de vérification des comptes manquants pour les exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999.	Aucun suivi n'a été effectué concernant les rapports de vérification de comptes pour l'exercice biennal 1996-1997 afin d'axer les efforts sur l'obtention des rapports de vérification pour 1998-1999. Le taux de couverture final pour les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale pour 1998-1999 est de 92 % (16,9 millions de dollars sur 18,3 millions de dollars de dépenses totales).	Non appliquée.
Gestion de la trésorerie, par. 11d)	Le PNUCID devra veiller à ce que la concordance des comptes bancaires soit vérifiée régulièrement et promptement aussi bien au siège que dans les bureaux extérieurs, et à ce que des enquêtes soient menées sur les postes restés en suspens depuis longtemps.	Les rapprochements des comptes bancaires ont été effectués régulièrement et aucun poste resté en suspens depuis longtemps n'a été noté au cours de notre examen de ces rapprochements. Le solde du compte bancaire du Brésil a été inscrit dans les livres. Le Comité avait indiqué que cette information n'apparaissait pas dans les comptes au 31 décembre 1999, avant sa demande.	Appliquée, mais un problème demeure en ce qui concerne le compte du Brésil (voir par. 43 à 48 du présent rapport).

Domaine/Sujet de préoccupation	*Recommandation*	*Mesures/Observations de l'Administration*	*Observations du Comité*
Systèmes de gestion financière et de contrôle, par. 29	Le PNUCID devra prendre les mesures nécessaires pour apurer ces postes restés en suspens depuis longtemps.	Des trois postes restés longtemps en suspens identifiés dans le rapport précédent du Comité, deux d'entre eux (Gilead Church 175 080 dollars et FNUAP 8 433 dollars) demeurent toujours en suspens dans les états financiers au 31 décembre 2001.	En cours d'application, mais au cours de sa vérification de suivi, le Comité a noté que des avances consenties depuis longtemps n'avaient pas été toutes liquidées.
Systèmes informatique et de traitement de données, par. 31	Le nouveau système de comptabilité du PNUCID devrait enregistrer les dépenses des bureaux locaux d'une manière plus régulière afin d'améliorer le contrôle général des dépenses engagées au titre des projets.	Le Comité a été informé que le système ProFi n'avait pas été conçu pour enregistrer les dépenses des bureaux locaux, mais plutôt les engagements au niveau de ces bureaux à des fins de gestion. La mise en oeuvre de l'ensemble du projet a accusé du retard bien que l'interface avec l'Internet, qui permet aux utilisateurs au niveau des bureaux extérieurs d'enregistrer directement leurs engagements dans le système soit techniquement prête, cette solution n'est pas toujours efficace.	En cours d'application, mais le Comité a noté que peu de progrès avaient été réalisés jusque-là dans ce domaine important.
Gestion de programmes, par. 11 f)	Le PNUCID devra élaborer des directives générales de planification qui établissent des normes précises et encouragent davantage de cohérence et de comparabilité entre les documents de planification.	Le PNUCID a publié plusieurs directives en matière de gestion visant à rationaliser la préparation des documents et la planification des projets. Le processus de modification et d'amélioration des documents de planification et des plans nationaux ou régionaux est toujours en cours.	En cours d'application. Le Comité veillera au suivi de cette question.
Gestion de programmes, par. 11 g)	Tous les rapports annuels futurs devront contenir une analyse des résultats et produits réels obtenus comparés aux objectifs énoncés dans les plans nationaux ou régionaux pertinents.	Comme indiqué ci-dessus, des directives en matière de gestion ont été publiées qui définissent un modèle pour l'établissement de rapports annuels sur les projets et activités. Une grande partie de l'analyse des résultats et des réalisations se fait au niveau des projets.	En cours d'application, mais au cours de sa vérification de suivi, le Comité a noté que la situation n'était pas encore satisfaisante. Le Comité veillera au suivi de cette question.
Achats, par. 11 i)	Le PNUCID devra exiger que ses départements établissent des plans d'achats et les soumettent aux services d'achats compétents.	Aucun plan d'achat en tant que tel n'a été établi et transmis à l'ONUV pour des achats. Néanmoins, des besoins annuels sont transmis aux services compétents et bénéficient des prix négociés par l'ONUV en ce qui concerne le matériel informatique, par exemple.	Appliquée. Le Comité veillera au suivi de cette question.
Achats, par. 11 j)	Le PNUCID devra adresser des directives précises à ses bureaux locaux concernant les procédures d'achats qui doivent être suivies et les limites applicables du pouvoir délégué en la matière.	Dans le cas d'un bureau local, les limites de la délégation du pouvoir ont été négociées sur le terrain et pour le bureau national concerné uniquement ; les limites applicables pourraient donc différer d'un bureau à l'autre. Les directives du PNUD en matière d'achats s'appliquent en général, le PNUD étant la principale agence d'exécution.	Non appliquée. Le Comité veillera au suivi de cette question.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints, numérotés de I à III, et les notes explicatives concernant le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001. Ces états financiers sont établis sous la responsabilité du Directeur exécutif. Nous avons pour tâche de formuler une opinion à leur sujet sur la base de notre vérification des comptes.

Nous avons procédé à cette vérification conformément aux normes communes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En vertu de ces normes, nous sommes tenus de préparer et d'exécuter la vérification de manière à être raisonnablement certains que les états financiers sont exempts de toute erreur matérielle. La vérification des comptes comporte l'examen par sondages et, dans la mesure où le Comité des commissaires le juge en l'occurrence nécessaire, des pièces justificatives fournies à l'appui des chiffres et des données pertinentes présentées dans les états financiers. La vérification des comptes comporte également un examen des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par le Directeur exécutif, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers. Nous estimons que notre vérification des comptes constitue une base raisonnable pour la formulation d'une opinion.

Notre opinion est que ces états financiers rendent bien compte, à tous égards, de la situation financière au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats des opérations et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date suivant les principes comptables énoncés dans la note 2 aux états financiers, qui ont été appliqués sur une base compatible avec celle de l'exercice précédent.

Sans toutefois émettre de réserve à notre opinion formulée ci-dessus, nous tenons à attirer l'attention sur l'absence de procédures visant à enregistrer intégralement et dans les délais les engagements administrés par les bureaux extérieurs.

Nous estimons en outre que les opérations du PNUCID que nous avons testées dans le cadre de notre vérification étaient à tous égards conformes au Règlement financier et règles de gestion financière des Nations Unies et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, nous avons également rédigé un rapport détaillé sur la vérification des états financiers.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier Président
de la Cour des comptes de France
(*Signé*) François **Logerot**

27 juin 2002

Chapitre IV

Certification des états financiers

Le 30 avril 2002

Je certifie que les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, numérotés de I à III, ainsi que les notes explicatives et les tableaux y relatifs, sont exacts, d'après nos documents officiels et les rapports certifiés reçus d'autres agents d'exécution.

L'administrateur chargé
du Fonds du Programme des Nations Unies
pour le contrôle international des drogues
(*Signé*) Steinar B. **Bjornsson**

Chapitre V

États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001

Abréviations utilisées dans les états financiers

ACFR	Association of Casa Famiglia Rosetta
CAMH	Centre for Addiction and Mental Health
CCLEC	Caribbean Customs Law Enforcement Council
CCSA	Canadian Centre on Substance Abuse
CE	Conseil de l'Europe
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CICP	Centre pour la prévention internationale du crime
CIJ	Centros de Integracion Juvenil
DAES	Département des affaires économiques et sociales
ECSWPR	Centre européen de formation et de recherche en matière de défense sociale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GILEAD	Gilead Church
IFND	International Federation of NGOs against Drug Abuse
NCA	Norwegian Church Aid
NGO-CONS	The Consortium
OIPC/Interpol	Organisation internationale de la police criminelle
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMI	Organisation maritime internationale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OUA	Organisation de l'unité africaine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations pour l'éducation, la science et la culture
UNICRI	Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
UNOPS	Bureau des nations des services d'appui aux projets

UPU	Union postale universelle
UWI	University of the West Indies
RFHL	Association suédoise pour l'aide et l'assistance aux toxicomanes
SAPS	South African Police Service Dog School
SESI	Social Service Industry (Brésil)
VNU	Volontaires des Nations Unies
WC	World Concern
WSB	Bureau mondial du scoutisme

État I

Recettes et dépenses et évolution des soldes des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001

(En dollars des États-Unis)

	Note	*Fonds d'affectation générale : appui*	*Fonds d'affectation générale : programme*	*Fonds d'affectation spéciale : programme*	**Total**	**Total 1998-1999**
Recettes						
Contributions volontaires (tableau 1)		24 022 669	–	67 932 107	**91 954 776**	**119 637 245**
Contributions au titre de la participation aux coûts (tableau 1)		–	–	30 300 416	**30 300 416**	**11 123 298**
Recettes au titre des frais d'appui (tableau 4)	2 m)	7 206 999	–	–	**7 206 999**	**6 189 163**
Donations de sources publiques	4	133	–	1 303 734	**1 303 867**	**1 913 224**
Intérêts créditeurs	5	3 076 080	4 199 070	2 197 048	**9 472 198**	**9 071 982**
Recettes accessoires	6	19 416	–	–	**19 416**	**145 589**
Élimination consolidation – recettes au titre des dépenses d'appui	2 m)	7 206 999	–	–	**(7 206 999)**	**(6 189 163)**
Total, recettes		**27 118 298**	**4 199 070**	**101 733 305**	**133 050 673**	**141 891 338**
Dépenses						
Budget-programme (tableau 3)		–	15 470 189	94 759 610	**110 229 799**	**97 300 572**
Dépenses d'appui aux programmes :						
Agents d'exécution (tableau 4)		–	527 313	3 030 180	**3 557 493**	**4 054 847**
PNUCID (tableau 4)		–	1 150 240	6 056 759	**7 206 999**	**6 189 163**
Budget biennal d'appui (tableau 5)		33 175 057	–	–	**33 175 057**	**35 162 718**
Élimination consolidation – dépenses d'appui	2 m)	(6 056 759)	(1 150 759)	–	**(7 206 999)**	**(6 189 163)**
Total, dépenses		**27 118 298**	**15 997 502**	**103 846 549**	**146 962 349**	**136 518 137**
Excédents des dépenses sur les recettes		–	(11 798 432)	(2 113 244)	**(13 911 676)**	**5 373 201**
Autres variations du solde des fonds :						
Économies sur les engagements de l'année précédente		–	754 552	–	**754 552**	**836 798**
Remboursements aux donateurs	2 n)	–	–	(347 129)	**(347 129)**	**(96 845)**
Ajustements interfonds	7	–	107 952	(107 952)	**–**	**–**
Variation nette de la provision pour allocations	8	–	(95 743)	(250 626)	**(346 369)**	**682 500**
Variation nette des soldes des fonds		–	(11 031 671)	(2 818 951)	**(13 850 622)**	**6 795 654**
Solde des fonds au 1er janvier		–	20 866 632	46 405 410	**67 272 042**	**60 476 388**
Solde des fonds au 31 décembre	**9**	**–**	**9 834 961**	**43 586 459**	**53 421 420**	**67 272 042**

État II
Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2001
(En dollars des États-Unis)

	Note	*Fonds d'affectation générale*	*Fonds d'affectation spéciale*	**Total**	**Total 1999**
Actif					
Encaisse	10	4 242 787	9 257 477	**13 500 264**	**74 098 622**
Placements	11	15 235 086	33 616 379	**48 851 465**	**19 750 442**
Comptes débiteurs :					
Contributions volontaires à recevoir (tableau 2)		940 942	–	**940 942**	**1 069 828**
Intérêts courus		12 578	–	**12 578**	**748 624**
Autres comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance	12	462 884	–	**462 884**	**942 651**
Autres actifs :					
Avances d'exploitation aux agents d'exécution (tableau 6)		3 337 636	8 770 138	**12 107 774**	**9 429 761**
Total, actif		**24 231 913**	**51 643 994**	**75 875 907**	**106 039 928**
Passif					
Engagements non réglés	13	793 700	4 382 315	**5 176 015**	**15 277 823**
Comptes créditeurs :					
Montants dus au Fonds général de l'ONU		33 054	–	**33 054**	**735 148**
Autres comptes créditeurs	14	1 570 198	256 946	**1 827 144**	**2 239 384**
Autre passif :					
Fonds d'exploitation dus aux agents d'exécution (tableau 6)		–	3 418 274	**3 418 274**	**8 515 531**
Total, passif		**2 396 952**	**8 057 535**	**10 454 487**	**26 767 886**
Réserves et soldes des fonds					
Réserves					
Réserves d'exploitation	15	12 000 000	–	**12 000 000**	**12 000 000**
		12 000 000	**–**	**12 000 000**	**12 000 000**
Soldes des fonds	9				
Engagements au titre de l'appui et des projets en cours		9 834 961	43 586 459	**53 421 420**	**65 424 277**
Solde disponible pour les prochaines activités du programme		–	–	**–**	**1 847 765**
	16	**9 834 961**	**43 586 459**	**53 421 420**	**67 272 042**
Total, réserves et soldes des fonds		**21 834 961**	**43 586 459**	**65 421 420**	**79 272 042**
Total, passif, réserves et soldes des fonds		**24 231 913**	**51 643 994**	**75 875 907**	**106 039 928**

État III

Mouvements de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001

(En dollars des États-Unis)

	Fonds d'affectation générale	*Fonds d'affectation spéciale*	**Total**	**Total 1998-1999**
Mouvement de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
Excédent net des recettes sur les dépenses (ou déficit net)	(11 798 432)	(2 113 244)	**(13 911 676)**	**5 373 201**
Diminution/(augmentation) du montant net des avances consenties à des agents d'exécution à des fins opérationnelles	684 902	(8 460 172)	**(7 775 270)**	**11 694 042**
Diminution (augmentation) des contributions à recevoir	128 886	–	**128 886**	**5 120 032**
Diminution/(augmentation) des autres comptes débiteurs	479 767	–	**479 767**	**(264 637)**
(Diminution) des recettes comptabilisées d'avance	–	–	**–**	**(15 511 180)**
(Diminution) augmentation des engagements non réglés	(2 299 206)	(7 802 602)	**(10 101 808)**	**8 985 875**
Augmentation/(diminution) d'autres comptes créditeurs	(662 866)	250 626	**(412 240)**	**(455 312)**
À déduire : intérêts créditeurs	(7 275 150)	(2 197 048)	**(9 472 198)**	**(9 071 982)**
Montant net des mouvements de trésorerie provenant des activités opérationnelles (décaissements)	**(20 742 099)**	**(20 322 440)**	**(41 064 539)**	**5 870 039**
Mouvement de trésorerie provenant des placements				
(Diminution) des sommes dues au Fonds général de l'ONU	(702 094)	–	**(702 094)**	**(105 955)**
(Augmentation) diminution des intérêts courus	736 046	–	**736 046**	**717 024**
À ajouter : intérêts créditeurs	7 275 150	2 197 048	**9 472 198**	**9 071 982**
Montant net des encaissements provenant des placements	**7 309 102**	**2 197 048**	**9 506 150**	**9 683 051**
Mouvement de trésorerie provenant d'autres sources				
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs	754 552	–	**754 552**	**836 798**
Remboursements aux donateurs	–	(347 129)	**(347 129)**	**(96 845)**
Ajustements interfonds	107 952	(107 952)	**–**	**–**
Diminution (augmentation) des provisions pour allocation	(95 743)	(250 626)	**(346 369)**	**682 500)**
Montant net des mouvements de trésorerie provenant d'autres sources (décaissements)	**766 761**	**(705 707)**	**61 054**	**1 422 453**
Augmentation (diminution) nette de l'encaissement des dépôts à terme et des placements	(12 666 236)	(18 831 099)	**(31 497 335)**	**16 975 543**
Encaisse et dépôts à terme au 1er janvier 2000	32 144 109	61 704 955	**93 849 064**	**76 873 521**
Encaisse, dépôts à terme et placements au 31 décembre 2001	**19 477 873**	**42 873 856**	**62 351 729**	**93 849 064**

Tableau 1

État des contributions volontaires pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001

(En dollars des États-Unis)

	Recettes							
	Fonds d'affectation générale			*Fonds d'affectation spéciale*				
	Contributions							
Contributions	*Acquittées*	*Non acquittées au 31 déc. 2001*	*Total partiel*	*Encaissements en 2000-2001*	**Total**	*Total des encaissements 2000-2001*	*Total des contributions 2000-2001*	**Total des contributions non encaissées au 31 déc. 2001**
Afrique du Sud	6 828	–	6 828	–	**6 828**	12 488	6 828	**–**
Allemagne	575 826	–	575 826	2 589 332	**3 165 158**	3 165 158	1 587 976	**668 276**
Antigua-et-Barbuda	–	–	–	–	**–**	–	60 000	**60 000**
Arabie saoudite	100 000	–	100 000	–	**100 000**	100 000	100 000	**–**
Argentine	–	(300 000)	(300 000)	–	**(300 000)**	–	–	**–**
Australie	666 217	–	666 217	262 240	**928 457**	928 457	928 457	**–**
Autriche	175 284	152 810	328 094	506 616	**834 710**	755 085	1 350 771	**595 686**
Bahamas	1 000	1 000	2 000	–	**2 000**	1 000	2 000	**1 000**
Bangladesh	1 000	1 000	2 000	–	**2 000**	1 000	2 000	**1 000**
Barbade	2 000	–	2 000	–	**2 000**	2 000	2 000	**–**
Belgique	621 864	–	621 864	114 134	**735 998**	735 998	735 998	**–**
Bolivie	–	4 000	4 000	–	**4 000**	5 000	4 000	**4 000**
Cameroun	–	1 532	1 532	–	**1 532**	–	1 532	**1 358**
Canada	292 208	284 810	577 018	1 432 781	**2 009 799**	2 028 874	1 950 844	**949 367**
Chine	235 259	14 933	250 192	–	**250 192**	235 259	250 192	**14 933**
Colombie	93 000	–	93 000	–	**93 000**	93 000	93 000	**–**
Commission européenne	–	–	–	2 614 956	**2 614 956**	2 614 956	2 789 521	**7 566 867**
Danemark	333 732	–	333 732	778 708	**1 112 440**	1 112 440	1 112 440	**–**
Égypte	–	1 000	1000	–	**1 000**	–	1 000	**1 000**
Émirats arabes unis	5 560	–	5 560	35 990	**41 550**	41 550	41 550	**–**
Espagne	326 277	–	326 277	761 310	**1 087 587**	1 087 587	1 087 587	**–**
États-Unis d'Amérique	2 200 000	–	2 200 000	12 192 543	**14 392 543**	14 392 543	29 156 810	**34 539 267**
Finlande	637 989	25 000	662 989	100 000	**762 989**	740 926	1 102 989	**465 000**
France	205 529	–	205 529	2 397 850	**2 603 379**	2 603 379	2 603 379	**–**
Grèce	63 473	–	63 473	–	**63 473**	63 473	63 473	**–**

	Recettes							
	Fonds d'affectation générale			*Fonds d'affectation spéciale*				
	Contributions							
Contributions	*Acquittées*	*Non acquittées au 31 déc. 2001*	*Total partiel*	*Encaissements en 2000-2001*	**Total**	*Total des encaissements 2000-2001*	*Total des contributions 2000-2001*	**Total des contributions non encaissées au 31 déc. 2001**
Grenade	511	–	511	–	**511**	511	511	**–**
Inde	60 000	60 000	120 000	–	**120 000**	59 976	120 000	**60 000**
Irlande	229 720	–	229 720	–	**229 720**	229 720	229 720	**–**
Italie	7 969 868	–	7 969 868	14 863 023	**22 832 891**	22 866 189	22 866 189	**–**
Japon	3 741 000	–	3 741 000	3 066 995	**6 807 995**	6 807 995	6 758 000	**–**
Koweït	–	10 000	10 000	–	**10 000**	5 000	10 000	**15 000**
Laos	1 000	1 000	2 000	–	**2 000**	1 982	2 000	**1 000**
Liban	–	–	–	–	**–**	–	–	**5 000**
Liechtenstein	–	–	–	12 048	**12 048**	12 048	12 048	**–**
Luxembourg	225 935	–	225 935	1 777 200	**2 003 135**	2 077 826	1 394 635	**710 600**
Madagascar	–	(2 600)	(2 600)	–	**(2 600)**	–	–	**–**
Malaisie	20 000	20 000	40 000	–	**40 000**	40 000	40 000	**20 000**
Malte	245	–	245	–	**245**	245	245	**–**
Maroc	3 000	3 000	6 000	–	**6 000**	3 000	6 000	**3 000**
Mexique	200 000	–	200 000	–	**200 000**	200 000	200 000	**–**
Monaco	20 000	–	20 000	–	**20 000**	20 000	20 000	**–**
Norvège	–	–	–	2 960 593	**2 960 593**	2 960 593	3 321 036	**2 931 591**
Nouvelle-Zélande	79 435	–	79 435	–	**79 435**	79 435	79 435	**–**
Pakistan	1 964	–	1 964	–	**1 964**	1 893	1 964	**–**
Panama	7 200	–	7 200	–	**7 200**	7 200	7 200	**–**
Pays-Bas	1 377 790	–	1 377 790	2 808 753	**4 186 543**	4 186 543	4 186 543	**–**
Pérou	–	–	–	–	**–**	10 000	–	**–**
Portugal	25 000	–	25 000	–	**25 000**	25 000	25 000	**–**
République de Corée	107 400	100 000	207 400	–	**207 400**	107 400	207 400	**100 000**
République slovaque	–	–	–	60 000	**60 000**	60 000	60 000	**–**
République tchèque	108 698	–	108 698	–	**108 698**	99 523	108 698	**–**
Roumanie	–	–	–	–	**–**	–	–	**71**

und gen n0246256 docu r

Contributions	Recettes: Fonds d'affectation générale — Contributions: Acquittées	Contributions: Non acquittées au 31 déc. 2001	Contributions: Total partiel	Fonds d'affectation spéciale: Encaissements en 2000-2001	Total	Total des encaissements 2000-2001	Total des contributions 2000-2001	**Total des contributions non encaissées au 31 déc. 2001**
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	203 581	–	203 581	11 090 405[a]	**11 293 986**	11 291 986	7 555 787	**1 131 400**
Singapour	10 000	–	10 000	–	**10 000**	10 000	10 000	**–**
Slovénie	–	1 274	1 274	–	**1 274**	568	1 274	**960**
Sri Lanka	7 500	–	7 500	–	**7 500**	7 500	7 500	**–**
Suède	1 912 630	–	1 912 630	6 660 775[a]	**8 573 405**	8 573 405	8 364 970	**281 688**
Suisse	262 661	–	262 661	845 855	**1 108 516**	1 116 854	1 140 227	**60 606**
Thaïlande	20 000	–	20 000	–	**20 000**	20 000	20 000	**–**
Tunisie	5 726	–	5 726	–	**5 726**	5 726	5 726	**–**
Turquie	250 000	250 000	500 000	–	**500 000**	50 000	500 000	**250 000**
Total, contributions volontaires	**23 393 910**	**628 759**	**24 022 669**	**67 932 107**	**91 954 776**	**92 115 290**	**102 296 454**	**50 438 670**
Participation aux coûts								
Bolivie	–	–	–	1 546 042	**1 546 042**	1 546 042	357 900	**667 059**
Brésil	–	–	–	24 973 623	**24 973 623**	24 973 623	169 927	**23 682 008**
Colombie	–	–	–	1 104 009	**1 104 009**	1 104 009	–	**1 464 427**
ONUSIDA	–	–	–	2 232 925	**2 232 925**	2 232 925	2 331 755	**238 080**
Pérou	–	–	–	343 817	**343 817**	343 817	396 297	**52 480**
République dominicaine	–	–	–	100 000	**100 000**	100 000	200 000	**100 000**
Total, participation aux coûts	**–**	**–**	**–**	**30 300 416**	**30 300 416**	**30 300 416**	**3 455 879**	**26 204 054**

[a] Les recettes des fonds d'affectation spéciale comprennent le transfert de soldes non dépensés du fonds d'affectation spéciale au profit de la campagne internationale contre l'abus de drogues et le trafic illicite, conformément à la résolution 46/185, partie C, sect. 22 de l'Assemblée générale. Le solde non dépensé conservé par le Siège des Nations Unies a été transféré au Fonds du PNUCID après consentement des donateurs (Suède, 226 004 dollars et Royaume-Uni, 462 101 dollars).

Tableau 2

État des contributions au fonds d'affectation générale à recevoir au 31 décembre 2001

(En dollars des États-Unis)

Contributions	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janv. 2000* *a)*	*Recettes : contributions acquittées pour l'exercice 2000-2001 et ajustements de contributions antérieures* *b)*	*Montant total des contributions acquittées en 2000-2001* *c)*	*Pertes (gains) au change* *d)*	*Contributions restant dues au 31 déc. 2001* *(a+b–c-d)*
Afrique du Sud	6 236	6 828	12 488	576	–
Allemagne	–	575 826	575 826	–	–
Arabie saoudite	–	100 000	100 000	–	–
Argentine	300 000	(300 000)	–	–	–
Australie	–	666 217	666 217	–	–
Autriche	73 185	328 094	248 469	–	152 810
Bahamas	–	2 000	1 000	–	1 000
Bangladesh	–	2 000	1 000	–	1 000
Barbade	–	2 000	2 000	–	–
Belgique	–	621 864	621 864	–	–
Bolivie	5 000	4 000	5 000	–	4 000
Cameroun	–	1 532	–	174	1 358
Canada	306 122	577 018	596 093	2 237	284 810
Chine	–	250 192	235 259	–	14 933
Colombie	–	93 000	93 000	–	–
Danemark	–	333 732	333 732	–	–
Égypte	–	1 000	–	–	1 000
Émirats arabes unis	–	5 560	5 560	–	–
Espagne	–	326 277	326 277	–	–
États-Unis d'Amérique	–	2 200 000	2 200 000	–	–
Finlande	–	662 989	640 926	(2 937)	25 000
France	–	205 529	205 529	–	–
Grèce	5 000	63 473	68 473	–	–
Grenade	–	511	511	–	–
Inde	–	120 000	59 976	24	60 000
Irlande	–	229 720	229 720	–	–

und gen n0246256 docu r

Contributions	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janv. 2000* *a)*	*Recettes : contributions acquittées pour l'exercice 2000-2001 et ajustements de contributions antérieures* *b)*	*Montant total des contributions acquittées en 2000-2001* *c)*	*Pertes (gains) au change* *d)*	*Contributions restant dues au 31 déc. 2001* *(a+b–c-d)*
Italie	–	7 969 868	8 003 166	(33 298)	–
Japon	–	3 741 000	3 741 000	–	–
Koweït	10 000	10 000	5 000	–	15 000
Laos	1 000	2 000	1 982	18	1 000
Liban	5 000	–	–	–	–
Luxembourg	74 892	225 935	300 626	201	–
Madagascar	2 600	(2 600)	–	–	–
Malaisie	20 000	40 000	40 000	–	20 000
Malte	–	245	245	–	–
Maroc	–	6 000	3 000	–	3 000
Mexique	–	200 000	200 000	–	–
Monaco	–	20 000	20 000	–	–
Nouvelle-Zélande	–	79 435	79 435	–	–
Pakistan	–	1 964	1 893	71	–
Panama	–	7 200	7 200	–	–
Pays-Bas	–	1 377 790	1 377 790	–	–
Pérou	10 000	–	10 000	–	–
Portugal	–	25 000	25 000	–	–
République de Corée	–	207 400	107 400	–	100 000
République slovaque	–	–	–	–	–
République tchèque	–	108 698	99 523	9 175	–
Roumanie	124	–	–	53	71
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	203 581	203 581	–	–
Singapour	–	10 000	10 000	–	–
Slovénie	669	1 274	568	415	960
Sri Lanka	–	7 500	7 500	–	–
Suède	–	1 912 630	1 912 630	–	–
Suisse	–	262 661	270 998	(8 337)	–
Thaïlande	–	20 000	20 000	–	–

und gen n0246256 docu r

Contributions	*Contributions annoncées mais non acquittées au 1er janv. 2000* *a)*	*Recettes : contributions acquittées pour l'exercice 2000-2001 et ajustements de contributions antérieures* *b)*	*Montant total des contributions acquittées en 2000-2001* *c)*	*Pertes (gains) au change* *d)*	*Contributions restant dues au 31 déc. 2001* *(a+b–c-d)*
Tunisie	–	5 726	5 726	–	–
Turquie	250 000	500 000	500 000	–	250 000
Total	**1 069 828**	**24 022 669**	**24 183 183**	**(31 628)**	**940 942**

und gen n0246256 docu r

Tableau 3

État du budget-programme pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001

(En dollars des États-Unis)

	Fonds d'affectation générale			*Fonds d'affectation spéciale*			**Total**		
Activité	*Budget 2000-2001*	*Dépenses 2000-2001*	*Solde*	*Budget 2000-2001*	*Dépenses 2000-2001*	*Solde*	**Budget 2000-2001**	**Dépenses 2000-2001**	**Solde**
Par région									
Global	5 809 900	4 530 755	1 279 145	11 153 400	10 067 973	1 085 427	**16 963 300**	**14 598 728**	**2 364 572**
Afrique	500 900	338 326	162 574	5 118 100	4 189 107	928 993	**5 619 000**	**4 527 433**	**1 091 567**
Europe centrale et orientale, Asie occidentale et centrale, Proche et Moyen-Orient	5 930 700	6 712 767	(782 067)	21 744 700	21 381 851	362 849	**27 675 400**	**28 094 618**	**(419 218)**
Asie du Sud	855 600	482 499	373 101	809 300	832 742	(23 442)	**1 664 900**	**1 315 241**	**349 659**
Asie de l'Est et Pacifique	456 400	331 828	124 572	15 989 300	15 459 603	529 697	**16 445 700**	**15 791 431**	**654 269**
Amérique latine et Caraïbes	3 808 100	3 074 014	734 086	45 179 600	42 828 334	2 351 266	**48 987 700**	**45 902 348**	**3 085 352**
Total	**17 361 600**	**15 470 189**	**1 891 411**	**99 994 400**	**94 759 610**	**5 234 790**	**117 356 000**	**110 229 799**	**7 126 201**
Par secteur									
Appui aux politiques, législation et promotion	5 754 000	4 757 327	996 673	7 352 500	7 163 506	188 994	**13 106 500**	**11 920 833**	**1 185 667**
Prévention et réduction de l'abus des drogues	1 839 300	1 361 755	477 545	31 201 600	29 572 825	1 628 775	**33 040 900**	**30 934 580**	**2 106 320**
Élimination des cultures illicites	3 620 500	2 991 438	629 062	27 889 000	26 008 324	1 880 676	**31 509 500**	**28 999 762**	**2 509 738**
Élimination du trafic des drogues	6 147 800	6 359 669	(211 869)	33 551 400	32 014 955	1 536 445	**39 699 200**	**38 374 624**	**1 324 576**
Total	**17 361 600**	**15 470 189**	**1 891 411**	**99 994 500**	**94 759 610**	**5 234 890**	**117 356 100**	**110 229 799**	**7 126 301**
Par modalités d'exécution									
PNUCID	7 351 600	6 648 996	702 604	38 011 400	34 554 322	3 457 078	**45 363 000**	**41 203 318**	**4 159 682**
Agents d'exécution	7 223 000	5 334 579	1 888 421	30 799 700	30 270 842	528 858	**38 022 700**	**35 605 421**	**2 417 279**
Exécution nationale	2 787 000	3 486 614	(699 614)	31 183 400	29 934 446	1 248 954	**33 970 400**	**33 421 060**	**549 340**
Total	**17 361 600**	**15 470 189**	**1 891 411**	**99 994 500**	**94 759 610**	**5 234 890**	**117 356 100**	**110 229 799**	**7 126 301**

Activité	*Fonds d'affectation générale*			*Fonds d'affectation spéciale*			**Total**		
	Budget 2000-2001	*Dépenses 2000-2001*	*Solde*	*Budget 2000-2001*	*Dépenses 2000-2001*	*Solde*	**Budget 2000-2001**	**Dépenses 2000-2001**	**Solde**
Par site									
Au siège	6 496 600	5 421 154	1 075 446	14 266 200	12 734 144	1 532 056	**20 762 800**	**18 155 298**	**2 607 502**
Dans les pays	10 865 000	10 049 035	815 965	85 728 300	82 025 466	3 702 834	**96 593 300**	**92 074 501**	**4 518 799**
Total	**17 361 600**	**15 470 189**	**1 891 411**	**99 994 500**	**94 759 610**	**5 234 890**	**117 356 100**	**110 229 799**	**7 126 301**

und gen n0246256 docu r

Tableau 4

Dépenses au titre des programmes et dépenses d'appui aux programmes par les agents d'exécution et sources des fonds pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001

(En dollars des États-Unis)

	Dépenses au titre des programmes			*Appui aux programmes*									
				Agents d'exécution				*PNUCID*				**Total**	
	À des fins non déterminées	*À des fins déterminées*	**Total**	*À des fins non déterminées*	*À des fins déterminées*	**Total**	*Pourcentage*	*À des fins non déterminées*	*À des fins déterminées*	**Total**	*Pourcentage*	**Montant**	**Pourcentage**
A. Exécution par le PNUCID													
PNUCID	6 648 996	34 554 322	**41 203 318**	59 263	375 221	**434 484**	1,1[a]	755 381	3 905 062	**4 660 443**	11,3	**5 094 927**	**12,4**
B. Par les agents d'exécution													
Entités relevant des Nations Unies													
CESAP	–	1 182	**1 182**	–	154	**154**	13,0	–	–	**–**	–	**154**	**13,0**
UNICRI	204 961	2 879	**207 840**	20 496	288	**20 784**	10,0	6 149	86	**6 235**	3,0	**27 019**	**13,0**
UNOPS	4 997 531	19 450 653	**24 448 184**	320 948	1 458 800	**1 779 748**	7,3	328 959	984 480	**1 313 439**	5,4	**3 093 187**	**12,7**
VNU	–	157 475	**157 475**	–	4 725	**4 725**	3,0	–	–	**–**	–	**4 725**	**3,0**
Institutions spécialisées des Nations Unies													
FAO	–	3 848 133	**3 848 133**	–	500 257	**500 257**	13,0	–	–	**–**	–	**500 257**	**13,0**
OIT	104 736	747 258	**851 994**	13 616	97 144	**110 760**	13,0	–	–	**–**	–	**110 760**	**13,0**
OMI	–	24 666	**24 666**	–	3 206	**3 206**	13,0	–	–	**–**	–	**3 206**	**13,0**
UNESCO	–	(4 781)	**(4 781)**	–	(621)	**(621)**	13,0	–	–	**–**	–	**(621)**	**13,0**
UNICEF	–	272 268	**272 268**	–	21 782	**21 782**	8,0	–	13 614	**13 614**	5,0	**35 396**	**13,0**
ONUDI	(218 572)	1 035 170	**816 598**	4 504	46 582	**51 086**	6,3	(32 909)	87 804	**54 895**	6,7	**105 981**	**13,0**
UPU	–	2 783	**2 783**	–	181	**181**	6,5	–	181	**181**	6,5	**362**	**13,0**
OMS	–	901 892	**901 892**	–	117 245	**117 245**	13,0	–	–	**–**	–	**117 245**	**13,0**
Organisations intergouvernementales													
CCLEC	104	931 316	**931 420**	–	–	**–**	–	14	121 070	**121 084**	13,0	**121 084**	**13,0**
CE-PG	–	50 998	**50 998**	–	3 570	**3 570**	7,0	–	3 060	**3 060**	6,0	**6 630**	**13,0**
OEA	–	140 826	**140 826**	–	18 308	**18 308**	13,0	–	–	**–**	–	**18 308**	**13,0**
Interpol	–	863 237	**863 237**	–	30 213	**30 213**	3,5	–	34 529	**34 529**	4,0	**64 742**	**7,5**
OUA	–	176 586	**176 586**	–	7 035	**7 035**	4,0	–	15 893	**15 893**	9,0	**22 928**	**13,0**
OMD	–	236 889	**236 889**	–	16 978	**16 978**	7,2	–	13 886	**13 886**	5,9	**30 864**	**13,0**

	Dépenses au titre des programmes			*Appui aux programmes*									
				Agents d'exécution				*PNUCID*				**Total**	
	À des fins non déterminées	*À des fins déterminées*	**Total**	*À des fins non déterminées*	*À des fins déterminées*	**Total**	*Pourcentage*	*À des fins non déterminées*	*À des fins déterminées*	**Total**	*Pourcentage*	**Montant**	**Pourcentage**
Organisations non gouvernementales													
ACFR	–	611 434	**611 434**	–	30 572	**30 572**	5,0	–	48 915	**48 915**	8,0	**79 487**	**13,0**
CAMH	12 573	46 306	**58 879**	1 634	6 020	**7 654**	13,0	–	–	**–**	–	**7 654**	**13,0**
CIJ	–	152 464	**152 464**	–	4 606	**4 606**	3,0	–	15 246	**15 246**	10,0	**19 852**	**13,0**
NCA	68 811	299 189	**368 000**	4 469	19 431	**23 900**	6,5	4 469	19 431	**23 900**	6,5	**47 800**	**13,0**
Consortium	–	56 131	**56 131**	–	2 807	**2 807**	5,0	–	4 491	**4 491**	8,0	**7 298**	**13,0**
RFHL	91	–	**91**	–	–	**–**	–	–	–	**–**	–	**–**	**–**
SAPS	–	8 651	**8 651**	–	–	**–**	–	–	1 125	**1 125**	13,0	**1 125**	**13,0**
SESI	164 344	2 329	**166 673**	–	–	**–**	–	21 364	303	**21 667**	13,0	**21 667**	**13,0**
World Concern	–	202 989	**202 989**	–	12 179	**12 179**	6,0	–	14 209	**14 209**	7,0	**26 388**	**13,0**
WSB	–	51 919	**51 919**	–	4 153	**4 153**	8,0	–	2 596	**2 596**	5,0	6 749	**13,0**
Total B	**5 334 579**	**30 270 842**	**35 605 421**	**365 667**	**2 405 615**	**2 771 282**	**7,8**	**328 046**	**1 380 919**	**1 708 965**	**4,8**	**4 480 247**	**12,6**
C. Exécution nationale													
Gouvernement	3 486 614	29 934 446	**33 421 060**	102 383	249 344	**351 727**	1,1	66 813	770 778	**837 591**	2,5	**1 189 318**	**3,6**
Total C	**3 486 614**	**29 934 446**	**33 421 060**	**102 383**	**249 344**	**351 727**	**1,1**	**66 813**	**770 778**	**837 591**	**2,5**	**1 189 318**	**3,6**
Total A, B et C	**15 470 189**	**94 759 610**	**110 229 799**	**527 313**	**3 030 180**	**3 557 493**	**3,2**	**1 150 240**	**6 056 759**	**7 206 999**	**6,5**	**10 764 492**	**9,8**

[a] Les projets exécutés par les bureaux extérieurs du PNUCID reçoivent une certaine assistance administrative du PNUD. Dans certains cas, une modeste proportion des dépenses d'appui est donc partagée avec le PNUD pour le dédommager de son aide.

und gen n0246256 docu r

Tableau 5

État du budget biennal d'appui pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001

(En dollars des États-Unis)

Poste	*Dépenses 1998-1999*	*Budget 2000-2001*	*Dépenses de l'exercice 2000-2001*			*Solde inutilisé au 31 déc. 2001*
			Paiements	*Engagements non réglés*	**Total**	
Par ligne de crédit						
Appui aux programmes						
Niveau national	19 201 039	18 651 800	18 249 714	212 884	**18 462 598**	189 202
Siège	6 866 007	6 212 300	5 733 582	106 977	**5 840 559**	371 741
Total partiel	**26 067 046**	**24 864 100**	**23 983 296**	**319 861**	**24 303 157**	**560 943**
Gestion et administration	9 095 672	8 920 800	8 398 061	473 839	**8 871 900**	48 900
Total	**35 162 718**	**33 784 900**	**32 381 357**	**793 700**	**33 175 057**	**609 843**
Par site						
Niveau national	19 201 039	18 651 800	18 249 714	212 884	**18 462 598**	189 202
Siège	15 961 679	15 133 100	14 131 643	580 816	**14 712 459**	420 641
Total	**35 162 718**	**33 784 900**	**32 381 357**	**793 700**	**33 175 057**	**609 843**
Par objet de dépense						
Dépenses de personnel	25 659 452	24 300 400	23 608 974	517 926	**24 126 900**	173 500
Voyages	1 670 177	1 479 100	1 401 198	52 372	**1 453 570**	25 530
Services contractuels	254 555	218 200	133 426	38 699	**172 125**	46 075
Frais généraux de fonctionnement	4 165 929	4 192 500	4 028 925	30 654	**4 059 579**	132 921
Achats	1 674 457	1 704 000	1 493 849	35 563	**1 529 412**	174 588
Bourses, subventions, divers	1 738 148	1 890 700	1 714 985	118 486	**1 833 471**	57 229
Total	**35 162 718**	**33 784 900**	**32 381 357**	**793 700**	**33 175 057**	**609 843**
Par source de fonds						
Fonds d'affectation spéciale [tableau 4 et note 2 m)]	5 101 081	6 576 600	6 056 759	–	**6 056 759**	519 841
Fonds d'affectation générale	30 061 637	27 208 300	26 324 598	793 700	**27 118 298**	90 002
Total	**35 162 718**	**33 784 900**	**32 381 357**	**793 700**	**33 175 057**	**609 843**

Tableau 6
État au 31 décembre 2001 des avances d'exploitation aux agents d'exécution
(En dollars des États-Unis)

Agents d'exécution	*Avances d'exploitation au 1er janv. 2000* *a)*	*Avances* *b)*	*Recettes accessoires* *c)*	*Paiements* *d)*	*Fonds d'exploitation des agents d'exécution au 31 déc. 2001* *(a+b+c–d)*	*Fonds d'exploitation dus aux agents d'exécution au 31 déc. 2001* *(a+b+c–d)*
Entités relevant des Nations Unies						
CICP	29 513	(14 730)	–	–	14 783	–
DAES	37 393	–	–	–	37 393	–
CESAP	(47 327)	70 950	7 594	(28 423)	2 794)	–
PNUD/national	3 321 108	34 213 885	–	(33 772 787)	3 762 206	–
PNUD/divers	(2 701 291)	32 938 309	–	(25 860 285)	4 376 733	–
PNUD/WA[a]	4 810 996	8 535 994	–	(10 009 354)	3 337 636	–
FNUAP	8 433	–	–	–	8 433	–
UNICEF	(337 680)	562 601	(21)	(294 050)	–	(69 150)
UNICRI	(62 388)	361 500	(2 316)	(267 574)	29 222	–
UNOPS	(3 029 553)	34 537 235	2 575	(33 982 595)	–	(2 472 338)
VNU	162 200	–	–	(162 200)	–	–
Institutions spécialisées des Nations Unies						
FAO	(1 925 086)	6 162 200	(30 098)	(4 348 390)	–	(141 374)
OIT	(199 120)	684 000	9 811	(962 754)	–	(468 063)
OMI	34 635	–	–	(27 872)	6 763	–
UNESCO	(7 651)	45 300	–	(25 227)	12 422	–
ONUDI	(50 786)	1 271 650	12 852	(1 209 614)	24 102	–
OMS	77 438	634 450	13 035	(976 489)	–	(251 566)
Organisations intergouvernementales						
CCLEC	89 045	833 150	–	(912 433)	9 762	–
CE	43 838	5 866	4 864	(54 568)	–	–
OEA	25 493	133 925	1 059	(160 522)	–	(45)
Interpol	215 523	685 700	–	(893 450)	7 773	–
OUA	78 377	225 100	–	(893 450)	7 773	–
OMD	108 937	149 950	(50)	(254 567)	4 270	–

und gen n0246256 docu r

Agents d'exécution	*Avances d'exploitation au 1er janv. 2000* *a)*	*Avances* *b)*	*Recettes accessoires* *c)*	*Paiements* *d)*	*Fonds d'exploitation des agents d'exécution au 31 déc. 2001* *(a+b+c–d)*	*Fonds d'exploitation dus aux agents d'exécution au 31 déc. 2001* *(a+b+c–d)*
Organisations non gouvernementales						
ACFR	(843)	641 650	–	642 006	–	(1 199)
CAMH	57 861	21 400	(1 220)	(92 282)	–	(14 241)
CCSA	(327)	327	–	–	–	–
CIJ	(71)	156 450	691	(157 070)	–	–
Consortium	37 501	21 470	(33)	(58 938)	–	–
GILEAD	175 080	–	–	–	175 080	–
IFND	86 643	–	–	–	86 643	–
NCA	(66 898)	458 500	–	(391 900)	–	(298)
RFHL	6 460	(456)	72	(6 076)	–	–
SAPS	21 469	–	6 578	(28 047)	–	–
SESI	(44 786)	224 350	(12 891)	(166 673)	–	–
UWI	(24 443)	24 443	–	–	–	–
UPU	–	83 000	–	(2 964)	80 036	–
WC	(17 281)	232 500	49	(215 169)	99	–
WSB	1 818	43 750	18 786	(52 586)	11 768	–
Total	**914 230**	**123 944 419**	**31 337**	**(116 200 486)**	**12 107 774**	**(3 418 274)**

WA = Working arrangement.

Notes relatives aux états financiers

Note 1
Objectifs du PNUCID

Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) s'efforce d'aider la communauté internationale à mener une action cohérente et efficace contre l'abus des drogues et le trafic des stupéfiants. Il appuie l'élaboration de normes internationales; harmonise les activités des organismes du système des Nations Unies; facilite l'échange d'informations, le dialogue et la coopération entre les gouvernements aux échelons sous-régional, régional et mondial; et apporte un appui technique et une assistance aux gouvernements pour les inciter à adopter une approche équilibrée, c'est-à-dire en luttant tout à la fois sur le front de l'offre et de la demande illicites de stupéfiants.

Note 2
Principes comptables

Les grands principes comptables du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues sont exposés ci-après :

a) Règles et procédures. Les comptes du Fonds sont tenus conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et à ses propres règles de gestion financière, et en conformité avec les normes comptables du système des Nations Unies, que l'Assemblée générale a entérinées dans sa résolution 48/216 C du 23 décembre 1993, et par les versions révisées de ladite résolution.

b) Normes comptables. Les comptes sont établis selon la méthode du coût historique, le coût de tout bien acquis étant toutefois passé en charge l'année de l'achat. L'exercice est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

c) Passif éventuel. La norme comptable 57 des Nations Unies applicable à la cessation de service et aux allocations versées après le départ en retraite exige que les engagements soient prévus dans les comptes dans la mesure requise par les politiques financières de l'organisation. Pour autant que ces engagements ne soient pas intégralement prévus, il faudra le signaler selon qu'il sera approprié dans les notes des états financiers et chiffrer si possible le montant total des engagements.

Le PNUCID n'a pas spécifiquement comptabilisé les engagements au titre des frais assurance maladie après la cessation de service, qui seront dus lorsque les agents quitteront l'organisation. Ces paiements sont prévus au budget d'appui et au budget-programme, et les frais effectivement encourus sont comptabilisés en tant que dépenses ordinaires. Pour permettre de mieux apprécier l'ampleur financière des engagements de l'organisation, il faudra évaluer davantage les prestations assurance maladie après la cessation de service. Si les provisions sont importantes, elles seront signalées dans les notes aux états financiers de l'exercice biennal 2002-2003.

La cessation de service des agents du personnel au titre du Fonds du PNUCID s'effectue conformément à la disposition 109 du Règlement du personnel des Nations Unies. Les indemnités de cessation de service au titre de cette disposition couvrent l'indemnité de licenciement, la prime de rapatriement, le versement en compensation de jours de congé annuel accumulés à concurrence de 60 jours et

d'autres frais connexes. La provision pour la prime de rapatriement est calculée sur la base de 8 % du salaire de base net pour tous les agents dont la rémunération est couverte par le Fonds du PNUCID (voir note 14). Dans le cadre de ce fonds, tout passif éventuel concernant les agents est prévu au budget des projets pour lesquels ces agents sont rémunérés. Pour toute autre prime de cessation de service non spécifiquement prévue, un montant éventuel a été inclus dans la réserve d'exploitation (voir note 15) sur la base de l'application de la disposition 109 du Règlement du personnel à 194 postes autorisés dans le budget d'appui initial au titre de l'exercice biennal 1996-1997. Le budget d'appui final pour l'exercice biennal 2000-2001 comptait 203 postes autorisés. Eu égard à la faible différence entre les postes autorisés au titre des exercices biennaux 1996-1997 et 2000-2001 et compte tenu du nombre de postes vacants, il n'est pas nécessaire de réviser le calcul des provisions de l'exercice en cours figurant à la note 15. Concernant les allocations versées après le départ en retraite, le PNUCID participe à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (voir note 18) dont les états financiers présentent ces allocations.

d) Engagements non réglés. Les engagements non réglés sont des dépenses correspondant à des engagements fermes, mais dont les montants n'ont pas été payés durant l'exercice financier. Les engagements non réglés de l'exercice en cours pour toutes les activités de coopération technique demeurent valides pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice auquel ils se rapportent.

e) Contributions à des fins déterminées. Les contributions à des fins déterminées sont comptabilisées comme recettes lorsqu'elles sont reçues. Pour les contributions d'un volume important reçues à l'avance, les recettes sont comptabilisées pour des exercices à venir, car le caractère exceptionnel de leur volume et de leur nature risquerait de fausser les résultats des activités opérationnelles et les soldes des fonds.

f) Contributions à des fins non déterminées. Les contributions à des fins générales sont comptabilisées sur la base d'engagements écrits. Les contributions annoncées sont comptabilisées lorsque le donateur potentiel s'engage par écrit à verser une contribution monétaire à une date ou à des dates spécifiées. Les contributions annoncées non acquittées sont annulées à la réception d'une demande écrite d'annulation. De plus, celles qui datent de plus de cinq ans sont annulées lorsqu'une confirmation écrite n'a pas fait suite aux lettres de rappel.

g) Recettes accessoires. Les sommes représentant le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, les gains nets au change et le produit des ventes de biens excédentaires sont comptabilisés comme recettes accessoires.

h) Intérêt créditeurs. Les intérêts créditeurs sont calculés sur la base des intérêts perçus et accumulés, produits par des dépôts à vue et à terme effectués durant l'exercice financier. Les intérêts produits par des dépôts à vue ou à terme et des placements effectués durant l'exercice financier mais qui ne seront effectivement crédités qu'au cours d'exercices à venir sont comptabilisés comme sommes à recevoir.

i) Fonds d'affectation générale et spéciale. Les fonds d'affectation générale sont alimentés par des recettes qui n'ont pas été affectées à des fins déterminées. Ils servent à financer le budget approuvé du siège et des opérations hors siège, ainsi que les projets qui ne sont pas financés par des fonds d'affectation spéciale. Les

fonds d'affectation spéciale sont alimentés par des recettes affectées à des projets spécifiques ou à des activités couvrant un champ géographique ou thématique plus étendu.

j) Encaisses et dépôts à terme. Les fonds déposés sur des comptes bancaires productifs d'intérêts, les dépôts à vue ou à terme qui sont disponibles immédiatement ou qui seront crédités dans les 12 mois qui suivent la fin de la période sont comptabilisés dans la note 10 séparément des dépôts à terme venant à échéance 12 mois après la date de la fin de la période. Tous les dépôts à terme sont placés conformément aux règles et directives de l'Organisation des Nations Unies en matière de placements.

k) Placements. Conformément aux politiques et directives régissant les placements des Nations Unies, les excédents temporaires sont investis dans des valeurs, comme les obligations ou notes cotées AAA, compte tenu des besoins de trésorerie et des offres d'investissement reçues au moment où est effectué le placement. Depuis juillet 2000, les fonds excédentaires par rapport aux besoins courants sont placés dans le pool de placements des Nations Unies (United Nations OAH Investment Pool) pour les bureaux extérieurs, et gérés selon le principe de mise en commun des placements. La note 11 donne des précisions sur ces placements comptabilisés au coût de revient. Les placements à long terme d'une valeur comptable de 37 991 615 dollars avaient une valeur marchande de 38 560 404 dollars au 31 décembre 2001.

l) Conversion des monnaies. Les états financiers du Fonds sont libellés en dollars des États-Unis, monnaie qui convient le mieux à ses opérations. Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, les opérations effectuées en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont comptabilisées en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies pratiqué à la date de l'opération. La conversion de postes du bilan comptabilisés en d'autres monnaies est également régie par les normes comptables du système des Nations Unies. Pour les postes monétaires (encaisses, éléments d'actif et de passif et tout autre solde à recevoir ou à régler par montants fixes ou à déterminer) ainsi que pour les postes non monétaires à juste valeur comptable, dans des comptes ouverts en d'autres monnaies, la conversion en dollars des États-Unis se fait au taux de change de l'ONU applicable à la date des états financiers. Les postes non monétaires comptabilisés sur la base du coût d'origine dans d'autres monnaies sont convertis au taux de change opérationnel de l'ONU à la date de l'opération. Lors de la clôture des comptes de l'exercice, le solde du compte « pertes ou gains au change » est porté au débit du compte budgétaire, s'il est débiteur, ou au crédit des recettes accessoires, s'il est créditeur.

m) Dépenses d'appui aux programmes. Conformément à la pratique suivie par les Nations Unies et avec l'autorisation de la Commission des stupéfiants, son organe directeur, le PNUCID applique un taux d'appui aux programmes pouvant atteindre 13 % affectés à l'exécution des programmes ou projets. Si les programmes ou projets sont exécutés en collaboration avec un autre organisme, ce dernier et le PNUCID se partagent les sommes versées au titre de l'appui aux programmes, le montant total ne devant pas dépasser 13 %. Lorsqu'il s'agit d'exécution nationale, le taux d'appui aux programmes est de 5 % maximum. Les dépenses engagées durant l'exercice biennal pour des agents d'exécution en vertu de cet arrangement sont imputées dans le états financiers sur le poste des dépenses effectuées au titre des

programmes, car elles constituent une sortie de fonds pour le PNUCID. Les montants des dépenses d'appui aux programmes qui, en vertu de cet arrangement, sont conservés par le PNUCID, ne sont pas imputés sur les dépenses effectuées au titre des programmes, étant donné qu'ils ont été engagés dans le cadre du budget biennal d'appui. Ces montants sont comptabilisés à la fois comme recettes au titre des dépenses d'appui aux programmes et comme charges au titre des dépenses d'appui aux programmes et s'annulent par consolidation et éliminations (voir état 1). Les montants conservés par le PNUCID sont présentés plus en détail par source de financement au tableau 4. Toutefois, les montants non utilisés concernant les activités de programmes financées sur des recettes à des fins déterminées sont comptabilisés dans le cadre du budget d'appui, puisqu'ils proviennent des coûts imputés aux frais d'appui qui s'élèvent à 6 056 759 dollars pour l'exercice 2000-2001 (contre 5 101 081 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999).

n) Remboursements aux donateurs. Conformément aux conditions stipulées dans les accords de financement, les donateurs sont remboursés des montants non utilisés au titre de certains projets dont l'exécution a été menée à bien.

Note 3
Dépenses engagées au titre du budget ordinaire

Sur l'état I, le montant total des dépenses qui s'élève à 146 962 349 dollars pour l'exercice 2000-2001 ne comprend pas les sommes ci-après prélevées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (en dollars des États-Unis) :

Dépenses	*2000-2001*	*1998-1999*
Dépenses de personnel et autres	11 623 119	11 959 951
Voyages officiels	1 285 789	1 045 175
Services contractuels	805 636	817 330
Frais généraux de fonctionnement	236 233	261 853
Achats	406 505	254 048
Bourses, dons et autres	87 608	86 009
Total	**14 444 890**	**14 424 366**

Note 4
Donations de sources publiques

Le montant des donations de sources publiques (exprimé en dollars des États-Unis) en 2000-2001 s'établissait comme suit :

Donateur	*2000-2001*	*1998-1999*
Aga Khan Development Network	–	50 000
Banque de développement des Caraïbes	64 883	–
Centre japonais de prévention contre la drogue	622 024	731 287
Fondation Ford	35 000	–
Human Society Trust Fund	200 000	–

Donateur	*2000-2001*	*1998-1999*
M. Komuro, Japon	91 288	–
Organisation des États américains	190 951	–
Social Service Industry (SESI), Brésil	–	859 402
Société japonaise de pharmacopée	–	34 040
UNICEF, Égypte	9 800	–
Association des États-Unis pour les Nations Unies, Écosse	133	–
Fonds des Nations Unies pour un partenariat international	–	150 000
Union postale universelle	49 988	–
Programme alimentaire mondial, Égypte	9 800	–
Commanditaires de la première Campagne nationale de prévention contre l'abus des drogues, Brésil	–	18 495
Bureau du Coordonnateur pour l'assistance humanitaire à l'Afghanistan	30 000	70 000
Total	**1 303 867**	**1 913 224**

Note 5
Intérêts créditeurs

En 2000-2001, le montant total des intérêts acquis s'est élevé à 9 472 198 dollars (contre 9 071 982 dollars en 1998-1999). Les sommes provenant des fonds d'affectation spéciale et des fonds d'affectation générale ne font pas l'objet de placements distincts. Jusqu'en 1995, le montant total des intérêts produits par les placements était réparti entre les deux catégories de fonds en fonction de leurs soldes moyens respectifs. Toutefois, le montant des intérêts répartis sur les fonds d'affectation spéciale doit être affecté plus expressément sur des fonds comprenant le solde des fonds. D'autre part, les accords relatifs aux fonds d'affectation spéciale ne prévoient pas tous l'accumulation des intérêts courus ou leur comptabilisation systématique. Depuis 1996, cependant, lorsque les arrangements de financement d'un donateur prévoient spécifiquement l'accumulation des intérêts courus ou leur comptabilisation à un compte spécial, ceux-ci ont été crédités sur le fonds d'affectation spéciale concerné durant sa période d'utilisation et sur le solde à régler à la fin de 2001. C'est ainsi qu'en 2000-2001, le montant des intérêts créditeurs de 2 197 048 dollars est affecté à des fonds d'affectation spéciale à la demande expresse du donateur. Le solde des intérêts acquis en 2000-2001 s'élevant à 7 275 150 dollars est reversé au fonds d'affectation générale.

Note 6
Recettes accessoires

En 2000-2001, le montant total des recettes accessoires (en dollars des États-Unis) s'est élevé à :

Recettes diverses	*2000-2001*	*1998-1999*
Remboursements émanant de compagnies aériennes	–	43 811
Produit de la vente de		
Trousses d'identification des drogues	1 844	93 121
Maillots	–	924
World Drug Reports	–	496
Remboursements afférents à l'installation de systèmes de base de données nationaux	–	3 000
Tombola de la Journée des Nations Unies	–	3 400
Produit de la Journée de prévention de l'abus de drogues	–	837
Gain net au change	**17 572**	**–**
Total	**19 416**	**145 589**

Note 7
Ajustements interfonds

Les ajustements interfonds incluent les fonds d'affectation spéciale réaffectés par le donateur à des fonds d'affectation générale (en dollars des États-Unis) comme suit :

Fonds d'affectation générale	*Fonds d'affectation spéciale*
107 952	(107 952)

Note 8
Provisions

La provision sur le solde des fonds des budgets de projet non utilisés pour l'exercice 2000-2001 a été augmentée de 84 626 dollars, ce qui fait passer cette provision de 172 300 dollars à 256 946 dollars, correspondant au montant des soldes non utilisés à la fin de 2001, comme il est indiqué au titre des comptes créditeurs (voir note 14). Les dépenses totales effectuées en 2000-2001 au titre de ces allocations n'ont pas encore été spécifiées par les agents d'exécution et une provision est donc maintenue dans les comptes. En outre, une provision d'un montant de 261 723 dollars a été constituée sur le solde des fonds du PNUCID pour les soldes des fonds de fonctionnement avec les agents d'exécution, qu'il est peu probable de récupérer (voir note 14).

Note 9
Soldes des fonds

Les soldes des fonds représentent les ressources du PNUCID qui n'avaient pas été utilisées au 31 décembre 2001. L'évolution nette de ces soldes durant l'exercice biennal 2000-2001 et les engagements prévisionnels imputables sur ces soldes sont récapitulés ci-après (en dollars des États-Unis) :

Évolution des soldes de fonds	*Fonds d'affectation générale*	*Fonds d'affectation spéciale*	**Total**
Soldes des fonds au 1er janvier 2000, engagés au titre du budget-programme de l'exercice 2000-2001[a]	19 018 867	46 405 410	**65 424 277**
Solde au 1er janvier 2001, disponible pour de futures activités de programme	1 847 765	–	**1 847 765**
Total des soldes des fonds au 1er janvier 2000	20 866 632	46 405 410	**67 272 042**
Évolution nette en 2000-2001 (état I)	(11 031 671)	(2 818 951)	**(13 850 622)**
Total des soldes des fonds au 31 décembre 2001	9 834 961	43 586 459	**53 421 420**
Engagements au titre de l'appui et de projets	9 834 961	43 586 459	**53 421 420**
Solde au 31 décembre 2001, disponible pour de futures activités de programme	–	–	**–**

[a] Budget d'appui initial pour 2000-2001 conformément au document E/CN.7/2001/9.

Note 10
Encaisse et dépôts à terme

Encaisse et dépôts à terme	*Au 31 décembre 2001*	*Au 31 décembre 1999*
Dépôts sur comptes bancaires rémunérés venant à échéance dans les 12 mois	13 500 264	64 098 622
Dépôts sur comptes bancaires rémunérés venant à échéance dans les 12 à 24 mois	–	10 000 000
Total	**13 500 264**	**74 098 622**

Note 11
Placements

Les placements (en dollars des États-Unis) s'établissaient comme suit :

Placements	*Au 31 décembre 2001*	*Au 31 décembre 1999*
Obligations à prime de rendement élevée venant à échéance dans les 12 mois	–	19 750 442
United Nations Investment Pool (pour les bureaux extérieurs)	48 851 465	–
Total	**48 851 465**	**19 750 442**

Note 12
Autres comptes débiteurs

Les comptes débiteurs s'établissaient comme suit (en dollars des États-Unis) :

Comptes débiteurs	*Au 31 décembre 2001*	*Au 31 décembre 1999*
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	371 248	354 458
Avances sur frais de voyage	–	90 622
Avances sur salaires	34 369	94 500
Autres sommes à recevoir et frais comptabilisés d'avance	57 267	403 071
Total	**462 884**	**942 651**

Note 13
Engagements non réglés

Engagements non réglés	*Au 31 décembre 2001*	*Au 31 décembre 1999*
Budget-programme	793 700	12 184 917
Budget biennal d'appui	4 382 315	3 092 906
Total	**5 176 015**	**15 277 823**

Note 14
Provisions et autres comptes créditeurs

Comptes créditeurs	*Au 31 décembre 2001*	*Au 31 décembre 1999*
Primes de rapatriement comptabilisées d'avance [note 2 c)]	831 780	505 274
Provisions pour allocations (note 8)	256 946	172 300
Rémunération des experts et autres dépenses des bureaux extérieurs	86 003	1 293 031
Provision pour soldes d'exploitation des agents d'exécution qu'il est peu probable de récupérer (note 8)	261 723	–
Rémunérations comptabilisées d'avance au titre de l'appendice D	–	26 846
Dépôts non affectés	–	63 807
Divers	390 692	178 126
Total	**1 827 144**	**2 239 384**

Note 15
Réserve d'exploitation

Jusqu'en 1995, une réserve d'exploitation de 15 % du montant des dépenses annuelles (ajustée en fonction des dépenses d'appui aux programmes) a été constituée à hauteur de 9 486 700 dollars (fonds d'affectation générale : 3 446 200 dollars et fonds d'affectation spéciale : 6 040 500 dollars) au 31 décembre 1995. Sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, cet arrangement a été revu en 1996 et, en considération des nouveaux

besoins de réserve, la Commission des stupéfiants, organe directeur du PNUCID, a approuvé en remplacement la création d'une réserve globale d'un montant de 12 millions de dollars (11,5 millions de dollars provenant du solde des fonds d'affectation générale et 0,5 million de dollars provenant de la réserve pour l'appui aux programmes). Le montant de la réserve d'exploitation a été maintenu à 12 millions pendant l'exercice 2000-2001, et aucun mouvement de cette réserve n'a été enregistré.

La réserve d'exploitation devrait permettre de faire face aux imprévus ci-après (en dollars des États-Unis) :

Imprévus	*Siège*	*Hors siège*	**Total**
Coût de cessation de service selon les règles comptables relatives aux passifs éventuels [note 2 c)]	5 500 000	3 800 000	**9 300 000**
Moins : Indemnités de rapatriement déjà prévues (note 14)	(831 780)	–	**(831 780)**
Total partiel	**4 668 200**	**3 800 000**	**8 468 220**
Déficits imprévus, irrégularités des flux de trésorerie, coûts non prévus et autres imprévus	–	–	**3 531 780**
Total	**–**	**–**	**12 000 000**

Note 16
Solde de fonds d'affectation spéciale

Conformément à la règle 6.5 de gestion financière du PNUCID, les contributions à des fins particulières pour les activités de projet sont considérées comme des fonds d'affectation spéciale. Il est rendu séparément compte aux donateurs de l'application de ces fonds à des activités de projet spécifiques. Le solde consolidé indiqué dans l'état II consiste donc en une série de fonds d'affectation spéciale. Dans certains cas, les soldes sont négatifs lorsque les dépenses excèdent les encaissements et les intérêts échus. Ces soldes négatifs sont financés sur le fonds de roulement conformément à la règle 6.3 de gestion financière du PNUCID et sont couverts par des contributions à des fins spéciales annoncées et non encore versées. Ces soldes négatifs, au 31 décembre 2001, sont présentés plus en détail ci-après (en dollars des États-Unis) :

Donateur	*Projet*	*Solde de fonds*	*Valeurs des contributions annoncés et non encore versées*
Autriche	BOL/E07	(300 000)	300 000
Bolivie	BOL/C23, D80	(288 673)	427 812
Canada	GLO/E89, 900, B79, CUB/F02, COL/C81, DOM/E64, RAS/C51, CAR/E63	(576 433)	664 557
Colombie	COL/426, 636, 926, B91	(1 112 176)	1 464 427

Donateur	*Projet*	*Solde de fonds*	*Valeurs des contributions annoncés et non encore versées*
Commission européenne	EGY/518, 751, 771, BGD/779-781, IND/808, BHA/907, LEB/763, 813, TRI/910, CAR/857, LAO/866, RAS/B38, 938, CAR/B16, B95, C34, C01, C49, MOZ/C47, RER/D41, C38, RAF/E13 et 14	(2 628 950)	4 990 400
États-Unis	BOL/C23, COL/F31, AFG/F06, BIH/C15, BOL/D73 CAM/D43, COL/C58, DOM/E64, GLO/583, B79, B83, E59, F44, F45, F46, LAO/F12, 13, PAK/840, D86, RAF/E13, E14, RAS/C25, C51, F34, F41, RER/E29, F07, F23, VIE/E77	(1 787 402)	10 439 267
Luxembourg	RER/D41	(84 100)	84 100
ONUSIDA	GLO/E89, IND/E40	(91 780)	238 080
Pérou	PER/D96	(32 480)	32 480
République dominicaine	DOM/E64	(17 934)	100 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	PAK/D86	(390 625)	1 029 400
Total, soldes de fonds négatifs		**(7 310 553)**	**19 770 523**
Total, soldes de fonds positifs		**50 897 012**	**–**
Solde de fonds net		**43 586 459**	**–**

Note 17
Stocks durables

Conformément aux principes comptables énoncés à la note 2 b), le matériel durable détenu par le PNUCID n'est pas comptabilisé comme élément d'actif dans l'état de l'actif et du passif. D'après l'état des stocks, les coûts d'achat des articles se répartissaient comme suit (en dollars des États-Unis) :

Emplacement du matériel durable	*2001*	*1999*
Siège	2 240 605	2 820 153
Bureaux extérieurs	2 531 816	1 548 714
Total	**4 772 421**	**4 368 867**

Note 18
Déclaration concernant la participation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le PNUCID est une organisation membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour fournir des prestations telles que pensions de retraite, capital-décès, pensions d'invalidité et prestations connexes. La Caisse commune des pensions est un régime de retraite à cotisation déterminée. Les obligations financières de l'Organisation envers la Caisse consistent en une contribution statutaire aux taux fixés par l'Assemblée générale des Nations Unies, à laquelle s'ajoute le paiement de sa part de tout déficit actuariel pouvant devenir exigible en application de l'article 36 du Règlement de la Caisse.

02-46256 (F)